Nations Unies S/PV.8068



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8068e séance

Jeudi 12 octobre 2017, à 10 heures
New York

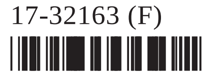
Président :	M. Delattre/Mme Gueguen	(France)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Zambrana
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2017/840)

17-32163 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2017/840)

Le Président : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les représentants de l’Argentine, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Guatemala, d’Haïti, de la Jamaïque, du Mexique, du Pérou et de la République bolivarienne du Venezuela à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite S. E. M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la délégation de l’Union européenne auprès de l’Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2017/840, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je donne maintenant la parole à Mme Honoré.

Mme Honoré Braithwaite : Je tiens, Monsieur le Président, à exprimer ma gratitude à la France, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, pour avoir convoqué cette réunion sur la situation en Haïti. Je saisis également cette occasion pour saluer la présence du Représentant permanent de la République d’Haïti.

(*l’oratrice poursuit en anglais*)

Je remercie tous les membres du Conseil de leur appui résolu au processus de stabilisation en Haïti et aux travaux de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) depuis sa création par la résolution 1542 (2004), adoptée en avril 2004.

Lorsque la MINUSTAH a été mise en place, Haïti était dans un état d’instabilité profonde et de violence politique généralisée, et un climat d’impunité retentissait sur la vie quotidienne de millions d’Haïtiens. L’autorité de l’État était faible et se limitait à certains secteurs de la capitale, Port-au-Prince, les trois branches du pouvoir étaient soit non fonctionnelles, soit inexistantes, et la police nationale était débordée par les menaces multiples dirigées contre l’ordre public et l’état de droit.

Aujourd’hui, 13 ans et demi plus tard, à la veille de la fermeture de la MINUSTAH et de la transition vers une mission de maintien de la paix moins ample, la Mission des Nations Unies pour l’appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), transition prévue le 15 octobre, Haïti a des perspectives très différentes, malgré les nombreux défis auxquels le pays est encore confronté. Le peuple haïtien jouit d’un niveau considérable de sécurité et d’une plus grande stabilité; la violence politique a considérablement diminué, et les bandes armées ne retiennent plus la population en otage, grâce notamment au travail de la police nationale, forte désormais de 14 000 agents, qui a renforcé considérablement ses effectifs et ses capacités. L’ensemble des trois branches du pouvoir sont en place, et les branches exécutive et législative sont de nouveau pleinement fonctionnelles, alors que le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, établi pour la première fois en 2012, a toujours besoin d’améliorations à long terme pour l’aider à jouer pleinement son rôle comme garant d’un système judiciaire impartial et indépendant.

Ces institutions démocratiques sont complétées par les fonctionnaires directement élus, désormais en place à tous les niveaux de gouvernance pour la première fois en 10 ans, ce qui montre de réels progrès dans la mise en œuvre du système de gouvernance constitutionnel. La création de conditions politiques stables a été au cœur de ces accomplissements, conditions sans lesquelles rien de ce que je viens de mentionner n’aurait été possible.

Même s’ils sont considérables, il ne fait aucun doute que ces accomplissements, et de nombreux autres que je n’ai pas mentionnés, ne sont qu’un début. Des efforts inlassables seront nécessaires, non seulement de la part des autorités haïtiennes, mais aussi de tous les acteurs haïtiens, pour consolider ces gains, garantir une stabilité politique constante, soutenir et renforcer le fonctionnement des institutions démocratiques et améliorer encore davantage leurs prestations pour le peuple haïtien, avec l’appui continu des amis et des partenaires internationaux d’Haïti.

C’est dans ce contexte que je suis encouragée par la direction générale où le Gouvernement actuel

s'est engagé. Le Président Jovenel Moïse a réaffirmé sa détermination à transformer et moderniser l'État pour qu'il serve mieux le peuple et a pris les premières mesures pour traduire cet objectif principal en résultats concrets, en particulier par le lancement et l'extension du programme phare de développement du Gouvernement, la « Caravane du changement », destiné à améliorer la prestation de services publics et à revitaliser l'économie en augmentant la production agricole et en améliorant les conditions de vie, en particulier dans les zones rurales. Dans le même ordre d'idées, depuis son investiture, le Président a pris des mesures visant à instaurer l'austérité financière, a dénoncé la corruption et a présenté les grandes lignes d'un programme de réformes institutionnelles visant à renforcer la stabilité politique, tout en exposant des idées pour un dialogue à l'échelle nationale sur l'avenir d'Haïti.

Cependant, la vaste majorité de la population ne perçoit toujours pas d'améliorations immédiates, en particulier dans les zones urbaines pauvres, et la situation politique reste fragile. Un peu plus de 8 mois après le début du mandat présidentiel, un budget 2017-2018 largement contesté, des élections indirectes au point mort, des désaccords sur le rétablissement des Forces armées d'Haïti, combinés aux faiblesses bien connues des institutions de l'État, ainsi qu'à l'absence d'une amélioration notable des conditions de vie difficiles d'une grande partie de la population, ont ravivé certaines divisions entre l'exécutif et certains groupes de l'opposition politique.

Le programme de réformes présenté par le Gouvernement et sa coopération continue avec le corps législatif, qui sont nécessaires pour l'adoption d'un ensemble de lois clefs, constituent des signes prometteurs de nouveaux progrès. Cependant, dans un climat de difficultés économiques généralisées et de relations tendues entre l'exécutif et l'opposition politique, le maintien de la stabilité à long terme pourrait bien dépendre de la capacité et de la détermination du Gouvernement à agir plus rapidement lorsqu'il prend des mesures concrètes et met en œuvre les réformes promises sur la base du dialogue avec divers secteurs de la société et dans le cadre d'une vision nationale unifiée.

Dans ce contexte, et en vue de consolider la stabilité politique, un train de mesures concrètes et fermes allant dans le sens d'un large processus de réformes institutionnelles est essentiel. Ce processus de réformes doit viser au renforcement des structures démocratiques du pays et doit être fondé sur un dialogue où trouvent aussi place les voix d'autres secteurs nationaux, notamment les partis politiques, qu'ils soient favorables au Gouvernement ou dans l'opposition. Mais ces voix doivent également être ouvertes au consensus politique, qui est essentiel dans tout processus de réformes.

Je suis convaincue que le pays peut encore pleinement saisir la chance créée par l'action de stabilisation menée au cours de la dernière décennie, notamment avec l'appui fourni par la MINUSTAH et le processus électoral 2015-2017 qui est sur le point d'être achevé. Cependant, il est d'une importance capitale de remédier aux divisions qui ont fait de nouveau surface, afin de prévenir toute rechute dans l'instabilité politique. La tâche la plus urgente qu'Haïti doit aujourd'hui relever est de garantir les conditions d'une stabilité constante, permettant ainsi le développement socioéconomique à long terme. Il serait difficile d'instaurer ces conditions sans l'état de droit et les droits de l'homme pour tous les citoyens haïtiens; sans des institutions judiciaires pleinement fonctionnelles et indépendantes et une Police nationale d'Haïti non politisée; et sans une gestion indépendante d'autres institutions de gouvernance prévues par la Constitution, notamment un Conseil constitutionnel, un Conseil électoral permanent et des conseils établis par des élections indirectes, dont tous les Haïtiens peuvent bénéficier.

La MINUJUSTH sera opérationnelle dans quatre jours, et elle est prête à jouer un rôle efficace, parallèlement à l'équipe de pays des Nations Unies, s'agissant d'aider à consolider la stabilité du pays, notamment par la mise en œuvre de réformes institutionnelles visant à renforcer l'état de droit et les droits de l'homme ainsi que la gouvernance. Je suis certaine que, comme cela a été le cas pour la MINUSTAH, le peuple et le Gouvernement haïtiens prêteront leur coopération et leur partenariat à la MINUJUSTH dans les deux prochaines années. L'adoption rapide d'un cadre juridique réglementant le statut de la MINUJUSTH sera un pas important dans cette direction. L'appui coordonné que les organismes, fonds et programmes de l'ONU peuvent fournir, avec l'Envoyée spéciale pour Haïti nommée par le Secrétaire général le 20 juin pour aider Haïti à atteindre les objectifs de développement durable, notamment dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, dans le but d'éliminer la transmission du choléra, seront également essentiels pour faciliter la marche du pays vers le développement durable. L'ONU continuera de déployer tous les efforts possibles pour aider le Gouvernement à atténuer les souffrances causées par l'épidémie de choléra.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance à laquelle je participe en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUSTAH, je tiens à remercier le Secrétaire général de la confiance qu'il m'a accordée, ainsi que le Conseil de sécurité et tous les États Membres et les partenaires internationaux, notamment les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le Groupe d'amis, ainsi que le corps diplomatique et le Groupe restreint concernant Haïti, de leurs conseils et de leur appui tout au long de mon mandat et de ceux de mes prédécesseurs.

Les résultats obtenus par l'ONU en Haïti n'auraient pas été possibles sans mes collègues de la MINUSTAH et de l'équipe de pays de l'ONU. Je leur suis profondément redevable et je les remercie de leur attachement au travail à accomplir en Haïti, de leurs conseils solides et de leur engagement sincère. Ce fut un honneur pour moi de servir sous le drapeau des Nations Unies et d'aider Haïti et les Haïtiens à créer les conditions qui, au bout du compte, ont permis au Conseil de décider de la fermeture de la MINUSTAH le 15 octobre et de la transition à la MINUJUSTH.

(*l'oratrice reprend en français*)

Mes plus profonds remerciements vont au peuple et au Gouvernement haïtiens pour leur coopération et pour leur confiance continues. Ce fut un honneur pour moi d'avoir pu accompagner ce beau pays et l'ensemble de sa population dans le processus haïtiano-haïtien de consolidation de la paix et de la démocratie.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Pour ce qui est de l'avenir, je ne doute nullement que sous la direction des autorités haïtiennes – guidées par les aspirations des Haïtiens à la stabilité politique, à l'état de droit et à la prospérité – la poursuite du partenariat entre Haïti, la communauté internationale et les Nations Unies concourra à rendre durables les progrès accomplis au cours des 13 dernières années dans le processus de stabilisation et de démocratisation en Haïti.

Le Président : Je remercie Mme Honoré de son exposé et souhaite saisir cette occasion pour lui exprimer toute notre reconnaissance pour son engagement exemplaire et pour la grande qualité de son travail au service de la paix et de la stabilité en Haïti, en y associant naturellement l'ensemble de ses équipes.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais souhaiter la bienvenue parmi nous au Conseil aujourd'hui à l'Ambassadeur Régis et la Représentante spéciale, Mme Honoré.

En avril, le Conseil de sécurité a voté à l'unanimité en faveur d'un retrait de la composante militaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), mission déployée depuis 2004. Et ce vote a reflété une reconnaissance des avancées enregistrées par Haïti sur la voie de la stabilisation et du retour à l'ordre démocratique. Cette semaine marque un tournant. La MINUSTAH part. Dans quelques jours, une nouvelle mission, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), commencera. La nouvelle mission portera son action là où elle est le plus nécessaire – appui à l'état de droit, contribution au développement continu de la Police nationale d'Haïti, et protection des droits de l'homme.

Nous pensons que cette transition est un bon exemple de la façon dont les missions de maintien de la paix peuvent et doivent changer en fonction de l'évolution de la situation politique. La nouvelle mission, la MINUJUSTH, incarne les principes fondamentaux du succès que nous avons établis dans notre examen du maintien de la paix, notamment veiler à ce que les tâches confiées à la Mission et son concept général soient adaptés aux réalités politiques sur le terrain. Nous pensons que le personnel de la nouvelle mission, notamment les unités de polices constituées, les officiers de police, les spécialistes des questions pénitentiaires et les experts civils dans les domaines de l'état de droit, des droits de l'homme, des affaires politiques, de l'égalité des sexes, de la conduite et de la discipline et d'autres domaines clefs, contribueront de façon importante aux priorités du secteur de la justice que la communauté internationale et le Gouvernement haïtien ont identifiées. Le mentorat et les conseils fournis par les Nations Unies à la Police nationale d'Haïti ont été et continueront d'être un facteur clef du renforcement de la capacité de la Police nationale d'Haïti de maintenir l'ordre et d'assurer la sécurité des Haïtiens. Il importera aussi que la nouvelle mission, la MINUJUSTH, place l'accent sur des questions liées au régime pénitentiaire, comme la détention provisoire et autres.

Quand le maintien de la paix fonctionne bien, nous voyons les pays renforcer leurs propres capacités de protéger leurs citoyens, et nous voyons les pays relancer des processus politiques nationaux. La MINUSTAH a aidé à la réalisation de ces deux objectifs en Haïti, et

nous saluons pour cela le leadership dont a fait montre la Représentante spéciale, Mme Sandra Honoré, qui a servi à Port-au-Prince depuis 2013. Nous savons que le prochain Représentant spécial du Secrétaire général sera tout autant attaché à travailler étroitement avec le Gouvernement et le peuple haïtiens pour permettre à la nouvelle mission, la MINUJUSTH, de remplir son mandat. Je voudrais aussi m'arrêter un instant à rendre hommage aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, ainsi qu'aux milliers d'hommes et de femmes qui ont servi dans la MINUSTAH pendant toutes ces années, et les remercier de leur dévouement à l'égard de cette Mission.

Enfin, l'appui de la MINUSTAH au Gouvernement et au peuple haïtiens a permis de renforcer les institutions publiques, essentielles pour le bon déroulement des processus constitutionnel et politique en Haïti et, dans certains cas, de les mettre sur pied. Le programme d'Haïti dans les domaines sécuritaire, politique et du développement ne peut être conçu que par les Haïtiens eux-mêmes. C'est pourquoi il sera crucial de veiller à ce qu'Haïti saisisse cette occasion pour promouvoir le dialogue sur les nécessaires réformes et mesures supplémentaires à prendre pour consolider les gains obtenus ces dernières années en matière de sécurité et de stabilisation, l'objectif étant de renforcer les institutions haïtiennes pour qu'elles puissent continuer de répondre aux besoins des Haïtiens.

De concert avec la communauté internationale, les États-Unis comptent bien continuer à travailler étroitement en partenariat avec le Gouvernement et le peuple haïtiens pour garantir la stabilité continue du pays, son développement démocratique et sa prospérité future.

M. Lambertini (Italie) : Je remercie la Représentante spéciale, Mme Sandra Honoré, pour son exposé et pour son travail et pour son engagement durant toutes ces années en tant que Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Le leadership dont elle fait montre a été l'une des clefs du succès de la Mission, et l'on reconnaît cela, sans nul doute. Je salue aussi l'Ambassadeur Régis, Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies.

L'Italie s'associe à la déclaration que prononcera tout à l'heure le représentant de l'Union européenne.

Le Conseil de sécurité a décidé de la transition de la MINUSTAH à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), une mission adaptée aux besoins actuels d'Haïti et axée sur le renforcement de la Police nationale, de la justice et de l'état de droit, ainsi que sur la promotion et la défense des droits de l'homme. Il s'agit d'une décision du Conseil qui reflète le tournant historique marqué par le pays avec le rétablissement de l'ordre constitutionnel, le renouvellement de l'Assemblée nationale et la confiance accordée par elle au programme du nouveau Gouvernement. Ces progrès ouvrent la voie à la consolidation d'une démocratie stable et capable de répondre aux défis majeurs auxquels le pays est confronté. Nous encourageons Haïti à ne pas perdre cette fenêtre d'opportunité pour mettre en chantier les réformes nécessaires et pour prendre finalement en main son propre avenir.

Il s'agit maintenant d'envisager et de traduire en actions un projet commun fondé sur une justice accessible et équitable pour tous, un système électoral fonctionnel, un état de droit qui garantisse à tout citoyen de jouir pleinement de ses droits fondamentaux, et un accès équitable au développement. Nous exhortons les autorités à entamer d'urgence avec tous les secteurs de la société haïtienne un dialogue national inclusif qui puisse rétablir pleinement la confiance dans les institutions, ainsi qu'à engager un processus de réformes. À cet égard, la participation des femmes dans la vie politique, sociale et économique du pays doit être assurée. Nous invitons les autorités à valoriser et à accroître leur rôle par des mesures spécifiques.

Le maintien de la sécurité représente une condition préalable fondamentale pour l'accomplissement de ces processus. Les gains remarquables obtenus par la Police nationale, avec l'assistance de la MINUSTAH, sont un point de départ essentiel. Il s'agit maintenant d'accorder une priorité maximale et les ressources nécessaires à son renforcement et à sa professionnalisation. Ce sont des objectifs qui sont au cœur du mandat d'assistance de la MINUJUSTH, mais dont la responsabilité incombe au premier chef aux autorités haïtiennes. À cet égard, Haïti s'apprête à devenir un modèle de l'action du Conseil en matière de transition et de consolidation de la stabilité, grâce à un rôle renforcé, dans les missions de maintien de la paix, des composantes de formation et d'encadrement de la police, l'objectif étant de bâtir et de consolider les capacités nationales de maintien de la paix et de prévention des conflits.

L'appropriation nationale demeure pour nous la clef de toute action menée en faveur de la paix et de la

stabilité. Haïti ne fait pas exception. Et nous sommes convaincus qu'avec les outils mis à la disposition par le Conseil, il sera possible de gérer de manière responsable et graduelle la transition vers un transfert total des compétences aux autorités haïtiennes. D'autre part, il devra s'engager dans un dialogue ouvert et en coopération étroite avec la MINUJUSTH. Nous exhortons aussi la MINUJUSTH, dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat, à s'employer à maximiser son influence politique et ses bons offices. À ce propos, nous attendons dans les plus brefs délais la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission.

Compte tenu de l'importance d'une transition responsable, nous voudrions mettre l'accent sur le rôle que les Nations Unies continuent de jouer à l'appui du pays. Nous réitérons notre gratitude à la MINUSTAH pour sa contribution cruciale au maintien de l'ordre et de la sécurité et pour son intervention dans les moments critiques et les situations d'urgence qu'a connus le pays pendant ces années.

Nous apprécions les efforts de planification intégrée déployés par la Mission et l'équipe de pays, et nous les invitons à poursuivre la mise en œuvre des mesures envisagées pour que la MINUJUSTH soit opérationnelle dès le début de son mandat. Le système des Nations Unies sur le terrain doit continuer à agir de manière coordonnée et cohérente dans la perspective du passage de l'assistance d'urgence à l'aide au développement à long terme du pays. Je termine en rappelant l'engagement de l'Italie en faveur d'Haïti, confirmé par le soutien apporté au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti et à l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Josette Sheeran, chargée de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie ciblée pour l'élimination du choléra.

M. Zambrana (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous voudrions remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, de son exposé sur les faits récents intervenus en République d'Haïti et les activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous saisissons cette occasion pour lui exprimer notre reconnaissance pour son travail à la tête de la MINUSTAH et de toute son équipe. Ensuite, nous voudrions saluer la présence du Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En premier lieu, nous tenons à féliciter la MINUSTAH pour le travail qu'il a accompli durant les 14 années qu'a duré son déploiement. Nous apprécions à sa juste valeur ses efforts visant à jeter les fondements d'une stabilité pérenne et d'un meilleur avenir pour Haïti. Nous remercions également la Mission d'avoir donné la priorité aux efforts visant à garantir une transition réussie et d'avoir fait le bilan de ses travaux en vue de permettre une évaluation de la situation et des progrès accomplis à ce jour. Toutes ces activités sont clairement reflétées dans son dernier rapport (S/2017/840). De même, nous voudrions saluer la performance des effectifs militaires de la MINUSTAH. Je tiens à indiquer que la Bolivie a participé à cette Mission avec professionnalisme et dévouement, ce qui lui a valu la gratitude et la reconnaissance du peuple haïtien.

La Bolivie réaffirme son engagement en faveur de la République d'Haïti, aujourd'hui et à l'avenir. Par conséquent, nous estimons que la communauté internationale doit œuvrer de concert à l'appui du développement économique et social de ce pays, en tenant compte des nouveaux défis que doit relever la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), nouvellement créée, en matière de sécurité et d'état droit. Cet appui doit être apporté en consultation et en coordination avec le Gouvernement haïtien. Dans cette perspective, la Bolivie appuie le souhait exprimé par Haïti en vue de modifier le mandat de la nouvelle mission, pour faire en sorte qu'il relève du Chapitre VI et non du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Par ailleurs, ce mandat doit être réexaminé à la lumière des résultats et des informations issus de la dernière visite du Conseil à Haïti. Cela doit servir de point de départ à la nouvelle mission, pour qu'au moment de renouveler son mandat, celui-ci soit plus compréhensible, plus clair et plus précis, surtout compte tenu du fait que la nouvelle mission doit remplir une série de tâches et d'objectifs stratégiques au cours de cette période de deux ans.

Cependant, cette transition ne doit pas être une raison de négliger les questions fondamentales qui sont encore en suspens, notamment celles relatives au choléra et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. En ce qui concerne le choléra, nous réitérons que les Nations Unies ont une responsabilité à l'égard des victimes du choléra en Haïti, comme nous l'avons dit à chaque séance du Conseil et comme l'indique la Représentante spéciale au paragraphe 52 de son dernier rapport. Nous nous félicitons de l'engagement pris de surmonter cette crise grâce à la nouvelle approche du

Secrétaire général à l'égard de la lutte contre le choléra. Il faut indemniser les victimes de l'épidémie de choléra, qui a coûté la vie à 9 600 personnes depuis 2010. Lors de la visite effectuée par le Conseil de sécurité en Haïti, nos interlocuteurs nous ont indiqué qu'ils considéraient cette question comme une priorité absolue. Compte tenu de l'incidence négative que la crise du choléra a eu sur la réputation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti, il est clair que le non-respect par la communauté internationale de ses engagements au titre de cette nouvelle approche va compromettre considérablement la crédibilité et l'efficacité de la nouvelle mission. Il importe d'élaborer un plan d'action de la MINUJUSTH à cet égard.

En outre, nous réitérons que la communauté internationale a l'obligation d'aider la République d'Haïti à se doter de systèmes solides d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé en vue d'éliminer le choléra. Dans cette optique, nous appelons l'ensemble des États Membres à appuyer la nouvelle approche du Secrétaire général et la résolution 71/161 B adoptée par l'Assemblée générale le 13 juillet, qui établit un fonds d'affectation spéciale à cette fin. Nous encourageons les pays membres du Conseil de sécurité et tous les États Membres à consolider ce fonds.

En ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles, nous prenons note de l'engagement de la Représentante spéciale à aider les victimes grâce à la création d'un fonds d'affectation spéciale et à la nomination d'un défendeur des droits des victimes s'agissant de ces cas. Nous l'encourageons à poursuivre ces efforts sur la base du principe de tolérance zéro. Ceux qui se sont rendus coupables d'exploitation et d'atteintes sexuelles doivent être punis. Nous tenons également à exprimer nos préoccupations au sujet de la question des enfants sans père, nés à la suite d'atteintes sexuels.

Pour ce qui est des progrès réalisés par le Gouvernement haïtien sur le plan politique, nous nous félicitons de la désignation de 140 membres des assemblées municipales. D'autre part, nous invitons le Gouvernement à nommer le nouveau Protecteur du citoyen et à continuer de renforcer les institutions haïtiennes pour garantir le respect de l'état de droit et jeter les fondements qui permettront de renforcer la cohésion politique et sociale et de relever les défis actuels sur le plan socioéconomique et du développement. De même, nous saluons les efforts du Gouvernement d'Haïti en ce qui concerne la création d'un conseil électoral permanent, le lancement d'un appel à candidatures par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et l'invitation aux partis d'opposition au dialogue pour discuter des moyens d'améliorer le fonctionnement des partis politiques. Nous nous félicitons également du travail effectué en ce qui concerne l'élaboration d'une feuille de route portant sur la sécurité, la justice, l'énergie, l'éducation, la santé et l'agriculture. Il ne fait aucun doute que ces progrès attestent de l'engagement du Gouvernement en faveur de la démocratie et de la stabilité, tout comme les progrès accomplis dans le cadre du programme « Caravane du changement » et du programme législatif commun. Nous saluons également les progrès réalisés dans le secteur de la sécurité, en particulier le renforcement des capacités de la Police nationale et l'amélioration de ses infrastructures. Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre ses efforts dans ce domaine afin d'atteindre l'objectif fixé dans le cadre du plan stratégique de développement stratégique 2017-2021.

Pour terminer, la Bolivie insiste sur l'appropriation nationale et la responsabilité qui incombe au premier chef au Gouvernement et au peuple haïtiens s'agissant de tous les aspects du développement de leur pays, et encourage la nouvelle mission des Nations Unies à mettre à disposition une expertise logistique et technique en coordination avec le Gouvernement, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré, de son exposé. Alors que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) clôture ses travaux après 13 ans en Haïti, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour la remercier de son dévouement. Je tiens également à rendre hommage à tous ceux qui ont participé à la Mission et à ses activités- le personnel civil, le personnel militaire et le personnel de police qui ont servi au sein de la Mission et en particulier les 186 hommes et femmes qui ont perdu la vie au service de la MINUSTAH.

L'héritage de la MINUSTAH est évident lorsqu'on compare Haïti à l'heure actuelle à Haïti en 2004. Il y a moins de violence, la situation est plus stable sur le plan de la sécurité, la police nationale haïtienne est plus efficace et une culture politique plus démocratique a vu le jour, accompagnée de transferts de pouvoir. Bien entendu, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Les progrès réalisés doivent être préservés. La Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINIJUSTH) représente une étape de transition

pour l'appui futur de l'ONU à Haïti. Aujourd'hui, Haïti a encore besoin d'aide pour que sa police puisse être bientôt autonome, pour que les institutions de justice puissent bientôt fonctionner efficacement et pour que les droits de l'homme soient une priorité et soient dûment protégés.

Tout en notant que l'accord sur le statut des forces n'a pas encore été signé et en exhortant le Gouvernement à le faire le plus rapidement possible, nous notons néanmoins avec satisfaction que la transition vers la MINIJUSTH est en bonne voie. Nous devons veiller à ce que la Mission soit dotée du personnel et du matériel adéquats et qu'elle ait pour fondements une formation de haute qualité, une direction compétente et robuste et une responsabilisation claire en cas de résultats insuffisants et d'inconduite. Si l'ONU veut optimiser l'incidence de son appui à Haïti, la MINUJUSTH doit travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, qui a un rôle critique à jouer dans la pérennisation de la paix. Par exemple, grâce à son appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'équipe de pays sera en mesure d'adopter une approche axée sur le développement à long terme pour lutter contre les principaux défis auxquels Haïti est aujourd'hui confronté. Il faudra dès le premier jour procéder de manière conjointe à la planification, aux analyses et au relevé des capacités, afin que les responsabilités soient transférées les unes après les autres bien avant la fermeture de la MINUJUSTH. De fait, Haïti n'a pas besoin d'une opération de maintien de la paix à durée illimitée. La stratégie de sortie prévue pour guider les deux années de transition de la MINUJUSTH à l'équipe de pays des Nations Unies et, point essentiel, aux propres institutions nationales d'Haïti, donne à l'ONU une occasion de créer un précédent pour les missions de maintien de la paix partout dans le monde.

Nous regrettons que le bon travail de la MINUSTAH ait été entaché par le spectre du choléra et des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Là aussi, des enseignements doivent être tirés. Grâce à la nouvelle démarche de lutte contre le choléra, Haïti est en voie de parvenir à éradiquer la maladie; mais les dommages étaient causés depuis trop longtemps lorsqu'elle a été élaborée. Quant aux actes d'exploitation sexuelle imputables aux soldats de la paix, l'expérience tragique d'Haïti montre bien pourquoi il est absolument impossible de tolérer un manquement quelconque aux engagements pris dans la résolution 2272 (2016).

Il y a beaucoup de domaines dans lesquels l'ONU peut améliorer son action; mais c'est aux propres dirigeants d'Haïti qu'il incombe principalement de garantir le maintien des progrès accomplis dans le pays. Ce n'est pas à la MINUJUSTH mais au Gouvernement, aux personnalités politiques et aux institutions d'Haïti qu'il revient avant tout de commencer à combler le vide laissé par la MINUSTAH. Par exemple, la sécurité ne pourra être instaurée que lorsque le Gouvernement protégera l'indépendance de la police d'Haïti et la dotera des ressources dont elle a besoin au lieu de consacrer des fonds à créer de nouvelles forces armées. La justice ne pourra être rendue que lorsque le parlement aura adopté une législation indispensable pour habiliter l'appareil judiciaire. Les droits de l'homme ne pourront pas être protégés s'ils ne sont pas institutionnalisés comme il convient au sein de l'État; et les annonces de progrès continueront de sonner creux tant que les femmes ne seront pas plus nombreuses à se voir confier de hautes responsabilités politiques et moins nombreuses à être victimes de violences sexuelles et sexistes.

En conclusion, nous voyons aujourd'hui Haïti franchir une étape. L'époque de la violence et de l'instabilité a commencé à s'estomper. C'est d'abord et avant tout le peuple haïtien qu'il faut en remercier. Indéniablement, il a fait preuve d'une résilience remarquable. Mais les courageux efforts de la MINUSTAH ont également joué un rôle. Nous rendons hommage aux succès de la Mission et savons que le peuple haïtien peut continuer de compter sur l'assistance de l'ONU.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son rapport, en date du 5 octobre, sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2017/840), ainsi que sa Représentante spéciale, Mme Sandra Honoré, de son exposé complet.

L'Uruguay s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le Représentant permanent du Pérou au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

À trois jours à peine de la fermeture de la MINUSTAH, le 15 octobre 2017, je tiens à dire ma gratitude à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, y ont participé – hommes et femmes de diverses nationalités, militaires, policiers, civils – et qui, depuis 2004, se sont succédé pour servir une même cause, celle d'apporter la paix et la stabilité au peuple haïtien. Nombreux sont ceux qui l'ont même payé de leur propre vie. Nous ne les oublierons pas et nous leur rendons

à tous, sans exception, un vibrant hommage – qu'il s'agisse du Représentant spécial du Secrétaire général, Hédi Annabi, du Représentant spécial adjoint, Luiz Carlos da Costa, ou des dizaines d'autres membres de la MINUSTAH, dont nous ne citons que rarement le nom.

Qu'il me soit permis aujourd'hui de nommer nos huit compatriotes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leur mission en Haïti : le caporal Leandro Acosta, le capitaine de l'armée de l'air José Ignacio Larrosa, le premier lieutenant Santiago Hernández, les ingénieurs aéronautiques José Pastor, Enrique Montiel, Néstor Morales et Gigi Medina, et le lieutenant-colonel Gonzalo Martinere.

Je tiens également à exprimer ma plus sincère reconnaissance à Mme Honoré pour son leadership à la tête de la MINUSTAH et pour les remarquables et infatigables efforts qu'elle a déployés pour restaurer la stabilité en Haïti, reconnaissance que j'étends à tous ceux qui l'ont précédée à ce poste.

La fermeture de la MINUSTAH nous donne l'occasion de faire le bilan des résultats de cette mission qui, comme c'est le cas pour toute activité humaine, est contrasté. Depuis 2004 et tout au long de ces 13 années, la MINUSTAH a contribué à réunir les conditions nécessaires pour permettre à Haïti de revenir à la démocratie; elle est intervenue dans des situations humanitaires difficiles provoquées par des catastrophes naturelles; elle a collaboré avec le Gouvernement pour renforcer ses institutions; et elle a aidé à consolider et à professionnaliser la Police nationale d'Haïti, et à rétablir et maintenir l'état de droit, notamment en assurant la promotion et la protection des droits de l'homme. L'Uruguay a participé à ces efforts depuis le début, en 2004, et jusqu'au 15 avril dernier, date à laquelle ses forces ont cessé leurs activités.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'apprécier le fruit de cet effort commun puisque, à l'heure de son retrait, la MINUSTAH laisse le pays en meilleur état que celui dans lequel elle l'a trouvé. On peut donc dire que le bilan est positif et que le peuple et le Gouvernement haïtiens ont bénéficié du travail effectué par la MINUSTAH tout au long de ces 13 années.

Nous aurions cependant souhaité que la situation dans laquelle se trouve actuellement le pays soit plus encourageante. En dépit des efforts faits par les autorités haïtiennes pour consolider la démocratie et la stabilité dans le pays, en dépit de la détermination du Président Jovenel Moïse d'aller de l'avant dans les domaines prioritaires, comme en témoigne son initiative « La Caravane du changement », et en dépit des progrès enregistrés s'agissant du renforcement des capacités et de la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti, de nombreux motifs de préoccupation subsistent.

La situation socioéconomique du pays reste fragile et sa population est toujours vulnérable. Les progrès sont très lents dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme. Les améliorations de l'appareil judiciaire sont limitées. Les détentions provisoires prolongées se poursuivent et les prisons sont toujours surpeuplées, parfois à l'extrême. La protection et la promotion des droits de la femme laissent beaucoup à désirer. L'Indice de perception de la corruption établi par Transparency International pour 2016 place Haïti au cent-cinquante-neuvième rang sur 176 pays.

Au-delà de certains progrès enregistrés dans la lutte contre l'épidémie de choléra, on continue de déplorer des décès dus à cette maladie et le pourcentage de la population qui a accès à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement reste très faible.

Nous partageons la préoccupation de divers secteurs de la société haïtienne – députés, responsables de partis politiques, défenseurs des droits de l'homme et spécialistes de la sécurité – s'agissant du processus de remobilisation des Forces armées d'Haïti. Nous estimons qu'Haïti doit consacrer tous ses efforts et ses ressources aux domaines de développement prioritaires et aux initiatives qui produisent des bénéfices directs pour la population haïtienne et pour le renforcement institutionnel du pays.

Il ne faut pas oublier les dépenses qu'occasionnerait la reconstitution de ces forces armées – dépenses d'investissement et de fonctionnement – au moment où le pays doit répondre à de nombreux besoins urgents, d'autant que le risque d'une agression extérieure paraît faible à l'heure actuelle.

Nous pensons que les énergies et les ressources doivent être consacrées à la poursuite du renforcement des capacités et de la formation de la Police nationale d'Haïti, de sorte qu'elle soit en mesure de s'acquitter pleinement de sa mission, à savoir assurer la sécurité nationale. C'est sur ce point qu'ont été axés les efforts nationaux et internationaux jusqu'ici, et il faudrait poursuivre sur cette voie, afin de ne pas compromettre les réalisations obtenues en matière de sécurité au fil des 13 années de présence de la MINUSTAH.

Aujourd'hui, nous sommes heureux de savoir que, avec l'appui de la MINUSTAH, la Police nationale d'Haïti a continué de renforcer ses capacités pour être à même d'assurer le maintien de l'ordre et la sécurité de la population, et que la situation sur le plan de la sécurité dans le pays est relativement stable et n'a pas pâti du retrait de la MINUSTAH.

Nous pensons qu'Haïti continue d'avoir besoin de l'appui et de l'assistance de l'ONU et la communauté internationale. Toutefois, nous pensons également que ces efforts doivent se concentrer sur les domaines qui sont essentiels au renforcement des institutions du pays, afin qu'Haïti puisse avancer sur la voie du développement et de la prospérité et se libérer d'un assistanat qui, si l'on n'y fait rien, tend à se perpétuer. À cet égard, nous estimons que le rôle de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) sera absolument fondamental. Grâce à un plan commun de transition de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUJUSTH devrait être en mesure d'aider le Gouvernement à renforcer les institutions de l'état de droit, tout en continuant d'appuyer la Police nationale d'Haïti et de promouvoir le développement des forces de l'ordre. Elle devrait également participer à des activités de suivi, de présentation de rapports et d'analyse de la situation des droits de l'homme, conformément aux dispositions de son mandat. Pour ce faire, elle doit pouvoir compter sur la volonté politique et l'engagement indéfectibles des autorités haïtiennes. Nous espérons que ce sera le cas dans l'intérêt du peuple haïtien, qui mérite un tel engagement de la part de ses dirigeants.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier Mme Sandra Honoré de son exposé. Je voudrais également lui exprimer notre plus profonde gratitude, à elle et à son équipe, pour leur travail et, par son intermédiaire, remercier l'ensemble du personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dont le mandat se termine dans quelques jours. Je remercie en particulier les contingents des Nations Unies, qui ont consenti d'importants sacrifices pour instaurer la sécurité et la stabilité en Haïti.

L'Égypte se félicite des progrès accomplis en Haïti au cours de l'année écoulée, tant au niveau politique que sur le plan de la sécurité, ainsi que de la stabilité relative qui a été instaurée malgré les difficultés du pays. L'appui de la communauté internationale, principalement par le biais de l'ONU, a joué un rôle vital dans l'instauration de la stabilité en Haïti, et c'est pourquoi il nous incombe d'apporter notre concours à l'étape suivante afin de consolider et de pérenniser la paix, comme l'a dit le représentant du Royaume-Uni. Étant donné que la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) prendra ses fonctions dans les prochains jours, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, la MINUJUSTH doit se concentrer sur le renforcement des institutions nationales, en particulier les institutions de l'état de droit et la police nationale, conformément aux besoins du pays. La MINUJUSTH ne doit pas utiliser ses ressources pour des tâches non traditionnelles ou controversées. Je saisis cette occasion pour saluer les efforts visant à développer la police nationale, ainsi que l'action menée par le Président Moïse pour mettre sur pied une armée nationale.

Deuxièmement, nous appelons à un renforcement de la coordination entre la MINUJUSTH et l'équipe de pays des Nations Unies, ce qui permettrait de garantir que les ressources des Nations Unies sont utilisées aussi efficacement que possible. Il importe de renforcer les capacités collectives de l'équipe de pays afin qu'elle soit en mesure de répondre aux besoins de la prochaine étape, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des plans nationaux de développement dans les domaines de l'infrastructure, de la santé et de l'éducation, la fourniture d'une formation connexe et l'amélioration de la législation en vue d'attirer les investissements du secteur privé national et étranger, en particulier dans les domaines de l'agriculture et du tourisme. Ici, nous voudrions proposer au Gouvernement haïtien d'envisager un partenariat avec le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, l'objectif étant d'apporter un appui complet et intégré à Haïti sur les plans politique, social et de développement, tout en garantissant l'appropriation nationale. Nous devons mettre en place un forum international qui permette à Haïti de travailler avec les partenaires internationaux et d'assurer le suivi des progrès réalisés au niveau international pour consolider et pérenniser la paix.

Troisièmement, l'ONU a une responsabilité morale et juridique d'appuyer les efforts déployés par les autorités haïtiennes pour lutter contre l'épidémie de choléra. C'est pourquoi tant la MINUJUSTH que l'équipe de pays des Nations Unies doivent avoir les moyens nécessaires pour appuyer la lutte contre l'épidémie de choléra. Ma délégation salue et soutient la stratégie à trois dimensions, qui a été élaborée par

l'Envoyée spéciale des Nations Unies pour Haïti, Mme Josette Sheeran, et qui est évoquée dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/840). Ma délégation se félicite également de l'action menée pour combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui ont conduit à une diminution de ces crimes, ainsi que des efforts déployés par le Secrétaire général pour appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de ces crimes, à tous les niveaux de l'ONU. Nous appelons, en outre, à la poursuite des enquêtes sur les crimes qui ont été commis dans le passé en Haïti afin de lutter contre l'impunité.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité a tenu, le 29 août, au cours de la présidence égyptienne, un débat public (voir S/PV. 8033) consacré à l'importance d'examiner les opérations de maintien de la paix et d'améliorer les performances des missions de maintien de la paix. C'est pourquoi j'invite le Conseil à tirer les enseignements de la MINUSTAH et à déterminer les facteurs qui ont assuré son succès. Il importe aussi de se pencher sur la transition entre la MINUSTAH et la MINUJUSTH. Cela permettra au Conseil d'utiliser les enseignements tirés pour des situations comparables où le mandat d'une mission est sur le point de s'achever.

La phase de maintien de la paix en Haïti touche à sa fin. Le travail de la communauté internationale et de l'ONU doit maintenant se concentrer sur la consolidation et la pérennisation de la paix à l'avenir en Haïti, a fortiori puisque le pays a une vision nationale et des priorités très claires qui nécessitent le soutien et la coordination des différentes parties prenantes à cet effort.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, pour son exposé détaillé. Alors que le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) touche à sa fin, nous saluons le rôle inestimable que la Représentante spéciale a joué en faveur de la stabilité en Haïti et nous exprimons notre profonde gratitude à toute l'équipe de la MINUSTAH et aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour avoir mené à bien une mission aussi longue et difficile.

Le Kazakhstan salue les contributions importantes apportées ces dernières années par la MINUSTAH et d'autres institutions des Nations Unies en Haïti qui ont œuvré à la stabilisation, à la promotion de l'état de droit, à la bonne gouvernance, à l'appui au système judiciaire et à l'application des lois. La MINUSTAH a joué un rôle particulièrement important dans la création d'un environnement sûr et stable, en participant aux efforts de reconstruction après le tremblement de terre de 2010 et en épaulant les autorités haïtiennes dans les réformes et le développement institutionnel.

Nous nous félicitons des mesures positives prises par le Gouvernement haïtien en vue de restaurer les institutions démocratiques et d'engager un redressement économique axé sur l'agriculture, les infrastructures et le capital humain. Le Kazakhstan estime que le Président Moïse et son gouvernement seront en mesure de surmonter les difficultés actuelles et de garantir la stabilité et l'ordre constitutionnel, tout en respectant les obligations internationales d'Haïti. Nous souscrivons pleinement à l'observation du Secrétaire général, dans son dernier rapport (S/2017/840), selon laquelle il est essentiel qu'Haïti tire pleinement parti des possibilités ouvertes par la relative stabilité actuelle pour promouvoir le dialogue sur les mesures devant permettre d'enraciner les progrès en matière de sécurité et de stabilité enregistrés au cours des dernières années, de renforcer la cohésion sociale et politique et de consolider réellement les institutions nationales afin de les mettre en mesure de répondre aux besoins du peuple haïtien. Comme l'a souligné M. Kairat Abdrakhmanov, le Ministre kazakh des affaires étrangères, durant la séance du Conseil sur la réforme du maintien de la paix organisée le 20 septembre (voir S/PV.8051), notre pays appuie pleinement ce nouvel accent mis sur la prévention et la pérennisation de la paix, et non plus sur le règlement des conflits, ainsi que les changements structurels et la nouvelle configuration des entités des Nations Unies.

La Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) est censée servir de modèle pour les missions futures, en ce qu'elle mettra tout particulièrement l'accent sur le lien entre sécurité et développement. Afin de consolider la sécurité et la stabilité, la MINUJUSTH doit se concentrer sur le renforcement des capacités de la Police nationale haïtienne, sur les efforts pour lutter sérieusement contre l'impunité, sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et sur la mise en place d'un système pénitentiaire transparent et efficace. Nous exhortons le Gouvernement haïtien à veiller à ce que le plan stratégique de développement de la Police nationale haïtienne soit mis en œuvre efficacement et en temps voulu, avec l'aide de la communauté internationale selon que de besoin afin d'améliorer la formation et le professionnalisme.

La situation des droits de l'homme devrait être surveillée de près. Compte tenu de l'expérience malheureuse des écarts de comportement au sein de la

MINUSTAH, la MINUJUSTH devra respecter les plus hautes normes d'intégrité et de discipline. La politique de tolérance zéro à l'égard des atteintes sexuelles doit être strictement appliquée. Il est également essentiel pour la MINUJUSTH que l'équipe de pays des Nations Unies travaille de manière coordonnée avec l'ensemble du système des Nations Unies, en brisant les cloisonnements afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour le développement durable en Haïti. Cela signifie également que la Mission doit collaborer étroitement avec les pays voisins et les partenaires régionaux, qui ont apporté des contributions louables à l'investissement en Haïti. Il doit y avoir une coordination entre les différents acteurs et les organisations internationales, le secteur privé et la société civile, y compris le plein engagement des femmes et des jeunes.

Le Kazakhstan est un acteur à part entière dans l'appui international fourni à Haïti et nous avons contribué aux efforts humanitaires pour épauler les secours d'urgence et les activités de développement au lendemain du séisme dévastateur de 2010. En 2016, le Kazakhstan a soutenu le Pôle d'innovation du Grand Nord d'Haïti, qui vise à établir l'infrastructure pour une économie de la connaissance en Haïti. Seul pays d'Asie centrale accrédité par la Communauté des Caraïbes (CARICOM), nous avons participé au financement de deux projets régionaux de la CARICOM. Ces deux projets visent à développer la gestion des ressources en eau dans la région et à apporter un soutien institutionnel aux ministères des affaires étrangères des États membres de la CARICOM, y compris Haïti.

La question du choléra en Haïti doit rester une priorité pour l'ensemble de la communauté des Nations Unies dans les mois à venir. Le Kazakhstan se joint à l'appel que le Secrétaire général a lancé à la communauté internationale et aux donateurs pour qu'ils versent des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti, conformément à la résolution 71/161 de l'Assemblée générale.

En conclusion, je voudrais réaffirmer le ferme engagement du Kazakhstan à soutenir les efforts d'Haïti en faveur de la paix, du progrès et de la prospérité.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, pour son exposé. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) va conclure officiellement sa mission et être remplacée par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), inaugurant ainsi une nouvelle ère en Haïti.

Depuis 2004, la MINUSTAH, en dépit du tremblement de terre, des ouragans et d'autres difficultés, a joué un rôle important dans la promotion de la stabilité et du développement d'Haïti. Une centaine de soldats de la paix des Nations Unies, dont huit Chinois, ont fait le sacrifice ultime en Haïti. La Chine remercie et salue la MINUSTAH, la Représentante spéciale Honoré et tous les anciens chefs de la Mission pour leurs contributions inestimables. Le retrait ordonné de la MINUSTAH a contribué à maintenir une situation stable en Haïti, ce qui a créé des conditions propices au bon déploiement de la MINUJUSTH. La Chine compte sur la MINUJUSTH, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres entités pour renforcer leur coordination et consolider les progrès accomplis par la MINUSTAH, et contribuer ainsi davantage à la stabilité et au développement d'Haïti.

La MINUJUSTH ne peut pas rester en Haïti indéfiniment. Le règlement définitif de la question d'Haïti dépend des efforts déployés par le Gouvernement haïtien. Le Gouvernement haïtien et les autres parties concernées doivent travailler avec diligence pour assumer la responsabilité du maintien de la stabilité et du développement du pays. Pour cela, il va falloir développer les capacités permettant à Haïti d'être autonome, asseoir solidement l'état de droit, mener un dialogue national constructif, mettre en œuvre le plan stratégique de développement la Police nationale pour 2017-2021, assurer un financement stable et œuvrer à l'instauration rapide de la sécurité dans tout le pays.

La situation humanitaire en Haïti reste sombre. La Chine espère que la communauté internationale va augmenter son aide afin d'aider Haïti à éliminer le choléra et à renforcer ses capacités en matière de sécurité alimentaire et de prévention et d'atténuaton des catastrophes. Nous espérons qu'elle renforcera également son aide en ce qui concerne la mise en oeuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général, pour son exposé complet et final sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dont le mandat s'achèvera avec succès dimanche prochain. Le Japon salue les réalisations obtenues par la MINUSTAH, mises en avant dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2017/840), et remercie Mme Honoré, ses prédécesseurs,

leurs équipes, le Secrétariat et en particulier les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police pour leurs efforts inlassables à l'appui d'Haïti au cours des 13 dernières années.

La participation du Japon à la MINUSTAH a marqué également une étape importante dans notre histoire en tant que contributeur aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous avons déployé environ 2 200 membres des Forces d'autodéfense à la mission à compter de 2010 pour appuyer la reconstruction après le séisme. Ces efforts comprenaient la formation de Haïtiens à l'utilisation de machines lourdes, ainsi que le transfert de technologie. J'ai été particulièrement encouragé par un rapport que j'ai reçu d'un membre du personnel qui a rejoint la Mission et qui a formé de jeunes Haïtiens à l'utilisation de matériel lourd. Il a écrit que le moment le plus mémorable pour lui était quand les jeunes stagiaires haïtiens ont exprimé leur joie avec chaque partie de leur corps le jour où ils ont passé les examens de qualification pour leurs licences d'exploitation. Nous avons été encouragés par l'appropriation par Haïti du processus de reconstruction de leur pays, comme l'indique ce rapport. Le Japon est fier du succès de ses Forces d'autodéfense qui ont contribué à jeter les bases de la stabilité et nous nous sommes appuyés sur ces expériences lors de déploiements ultérieurs.

Le Japon se félicite de la poursuite de la mise en œuvre du plan de transition conjoint de la MINUSTAH et des équipes de pays des Nations Unies, ainsi que des progrès accomplis pour que la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) soit opérationnelle dès son entrée en vigueur. Nous nous joignons au Secrétaire général pour demander au Gouvernement de signer l'accord sur le statut des forces d'ici le 16 octobre. Nous avons hâte de travailler avec la MINUJUSTH et le Gouvernement pour renforcer la primauté du droit et les institutions et faire progresser le développement et la professionnalisation de la police d'Haïti, conformément au plan de développement stratégique 2017-2021. Haïti est sur la voie de la consolidation de sa démocratie, de son unité nationale et de sa stabilité. Nous saluons les efforts du Gouvernement et du peuple haïtiens à cette fin, et ces efforts doivent continuer.

Cependant, comme cela s'est vu lors de la visite du Conseil en juin, il reste d'énormes besoins en matière de consolidation de la paix et de développement. Comme l'a souligné le rapport du Secrétaire général, la gouvernance, les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la réforme judiciaire et le renforcement des institutions posent toujours des défis. Nous devons soutenir Haïti pour assurer son autosuffisance à l'avenir. Le rôle de la communauté internationale et de l'équipe de pays des Nations Unies sera crucial. Le Japon, outre qu'il favorisera la prise en charge des travaux par les autorités haïtiennes, continuera à soutenir le développement et l'amélioration des services sociaux de base, ainsi que la reconstruction au lendemain des catastrophes.

Nous nous sommes beaucoup attachés à soulager les souffrances causées par l'épidémie dévastatrice de choléra. Le Japon a fourni plus de 9 millions de dollars par l'intermédiaire de l'UNICEF et d'autres organisations internationales depuis 2010, en mettant l'accent sur la construction et l'amélioration des installations touchant à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Nous poursuivrons notre soutien, notamment par le biais de mesures préventives, sociales, économiques et de santé publique, et de réduction de la pauvreté, ainsi que par la construction d'infrastructures résilientes et de qualité.

Haïti a fait des progrès louables dans des conditions difficiles, mais les efforts continus de l'ONU et l'attention du Conseil de sécurité restent nécessaires. Le Japon se réjouit de travailler avec la communauté internationale pour faire en sorte que les améliorations récentes conduisent à des progrès durables dans la vie des Haïtiens.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions Mme Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2017/840), ainsi que son évaluation de la situation dans le pays à la veille de la transition vers la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH).

Nous convenons que depuis l'adoption de la résolution 2350 (2017) en avril, le pays a vu sa situation évoluer de manière positive grâce aux efforts du Gouvernement et du Président, appuyés par la communauté internationale.

Nous sommes heureux de constater que le rapport du Secrétaire général indique que le retrait de la composante militaire et la réduction du personnel de police des Nations Unies n'ont pas eu d'incidence négative sur la situation en matière de sécurité. Néanmoins, les statistiques fournies par le rapport

concernant la criminalité sur l'île continuent d'être une source de grave préoccupation. Malgré les améliorations apportées à certains indicateurs, la Police nationale haïtienne, soutenue par les Casques bleus, devrait continuer à considérer cette question comme hautement prioritaire et comme l'un des éléments clefs de la normalisation de la vie dans le pays. Nous espérons que la mise en œuvre opportune et cohérente du plan de développement stratégique 2017-2021 pour la police nationale y contribuera.

Nous avons examiné attentivement les informations contenues dans le rapport concernant les progrès accomplis dans la transition de la Mission de stabilisation à la Mission pour l'appui à la justice, qui débutera le 16 octobre. En ce qui concerne la délégation des responsabilités à la Mission et à l'équipe de pays, nous pensons que, tout en soutenant le Gouvernement haïtien dans les différents domaines de la gouvernance, le Coordonnateur résident et humanitaire devrait être guidé par les principales dispositions du mandat qui avait été confié à la Mission de stabilisation, ainsi que par le principe fondamental de l'appropriation nationale. Cela s'applique également à la nouvelle Mission. Son soutien consciencieux est extrêmement important pour le Gouvernement qui, chaque jour, deviendra de plus en plus indépendant, à la fois en termes de définition de ses priorités et de mise en œuvre des tâches de consolidation de la paix en Haïti.

À cet égard, nous souscrivons pleinement à la conclusion du rapport selon laquelle les programmes dans les domaines de la sécurité, des orientations politiques et du développement doivent être encadrés par le Gouvernement et fondés sur les opinions de la population. En outre, toutes les parties prenantes nationales devraient avoir un sens de responsabilité partagée s'agissant de la pérennisation de la paix. La priorité absolue accordée à l'appropriation nationale, avec le soutien de la communauté internationale le cas échéant, est confirmée non seulement dans la partie du rapport concernant l'héritage de la Mission de stabilisation, mais aussi par l'expérience, et l'un des exemples les plus frappants est celui du pays voisin, la Colombie.

En conclusion, nous tenons à exprimer une fois de plus notre soutien au Gouvernement et au peuple haïtiens qui sont sur la voie de la stabilité et de la prospérité, tout en surmontant non seulement des désaccords internes mais aussi les conséquences dévastatrices des catastrophes naturelles de septembre, à savoir, les ouragans Irma et Maria. La région des Caraïbes a toujours été vulnérable à un environnement naturel complexe. Afin de surmonter les dangers environnementaux plus rapidement, un gouvernement fort et une société cohésive sont nécessaires, ce qui, grâce à des efforts conjoints, permettra de restaurer, de renforcer et de consolider le potentiel d'Haïti.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude à Mme Sandra Honoré et à tous les précédents chefs de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour leur contribution aux progrès accomplis par le pays hôte avec le soutien de la communauté internationale.

M. Ciss (Sénégal) : Qu'il me soit permis à mon tour de remercier Mme Sandra Honoré, pour sa présentation complète, et de saluer la présence parmi nous de S.E. l'Ambassadeur de la République d'Haïti.

Dans quelques jours, le 15 octobre 2017, il faudra procéder à la fermeture officielle de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et au démarrage de la nouvelle Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), tel que prévu par la résolution 2350 (2017) en date du 13 avril 2017.

Assurément, cette nouvelle page qui va s'ouvrir de la présence des Nations Unies en Haïti est la meilleure illustration des progrès significatifs réalisés par le peuple et le Gouvernement haïtiens, avec l'appui de la communauté internationale, et au premier chef, des Nations Unies, progrès qui ont permis en même temps que l'avènement de S. E. le Président Jovenel Moïse, le retour à l'ordre constitutionnel, une sécurité améliorée et la reprise d'une vie politique normale que nous souhaitons cependant voir davantage améliorée par un dialogue politique nécessaire au renforcement des institutions démocratiques.

Il est heureux de constater que depuis lors, et pour améliorer les conditions de vie du peuple haïtien, en particulier les populations rurales, mais aussi pour bâtir la résilience du pays face aux fréquentes catastrophes naturelles et poser les fondements solides d'un développement durable, les nouvelles autorités s'emploient résolument à mettre en œuvre des réformes dans tous les domaines, notamment celui du développement économique et social, et ceci à travers le lancement du programme phare Caravane du changement, qui a été intensifié et élargi à plusieurs régions du pays.

En ce qui la concerne la MINUSTAH, nous estimons qu'à l'heure du bilan et malgré les difficultés posées par les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ou encore l'introduction de l'épidémie de choléra, elle peut s'estimer fière de l'œuvre accomplie. En effet, déployée en 2004 dans un environnement politiquement très instable et de violence généralisée, la Mission a pu,, 13 ans plus tard, aux côtés du peuple et du Gouvernement haïtiens, contribuer à poser les fondements d'une stabilité qui se veut durable, d'une sécurité renforcée et d'un avenir que les Haïtiens peuvent entrevoir avec optimisme.

C'est donc le lieu pour ma délégation de rendre une fois encore à Mme Honoré, Chef de la MINUSTAH, ainsi qu'à tout le personnel de la Mission et aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, un hommage mérité pour ce service rendu au peuple haïtien. Toutefois, nous le reconnaissons tous, de nombreux de défis devront encore être relevés pour permettre à Haïti de consolider des progrès qui, somme toute, restent fragiles. À ce propos, nous avons espoir que la MINUJUSTH, au plan de la sécurité, aidera à mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités et sur l'encadrement professionnel de la Police nationale d'Haïti afin que celle-ci puisse, après les progrès significatifs qu'elle a déjà enregistrés, améliorer sa professionnalisation et atteindre les objectifs fixés dans son plan de développement stratégique 2017-2021.

De même, nous ne doutons point qu'avec le concours de la nouvelle Mission, les mécanismes de contrôle et de reddition de comptes seront renforcés, le processus de réforme législative parachevé et les organes de promotion des droits de l'homme davantage appuyés pour leur permettre de s'acquitter convenablement de leur mission. Au regard de l'ambitieuse mission qui est la sienne, la MINUJUSTH mérite d'être appuyée par le Conseil, d'où le soutien et la confiance que ma délégation souhaite d'ores et déjà exprimer aux femmes et aux hommes qui auront la tâche exaltante de la faire fonctionner.

Parallèlement, ma délégation invite la communauté internationale à rester mobilisée contre l'épidémie de choléra, qui continue de sévir en Haïti. Cette mobilisation pourrait passer par un appui au plan décennal d'élimination du choléra en Haïti, mais aussi à la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'ONU (résolution 71/161 de l'Assemblée générale), qui vient d'être adoptée par l'Assemblée générale.

Le Sénégal, en ce qui le concerne, exhorte les États Membres de l'ONU à œuvrer collectivement et en rapport étroit avec les autorités, et surtout avec les victimes haïtiennes, pour la mise en œuvre effective de cette nouvelle approche. Mon pays se félicite d'ores et déjà de la stratégie en trois volets déclinée par Mme Josette Sheeran, la nouvelle Envoyée spéciale pour Haïti, stratégie visant à continuer de contenir l'épidémie, à mobiliser des ressources, et surtout à tirer les leçons de cette douloureuse expérience pour améliorer les interventions de l'ONU à travers le monde.

Mme Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui marque la conclusion d'un important chapitre, avec l'achèvement du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et le début d'un autre chapitre important, avec la création de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Nous remercions la Représentante spéciale, Mme Sandra Honoré, de son exposé sur les événements récents en Haïti et des mesures mises en place pour mener à bien le retrait de la MINUSTAH et garantir une transition sans heurt vers la nouvelle Mission.

Au cours des 13 dernières années, la MINUSTAH a joué un rôle important dans le maintien de la sécurité et de la stabilité, le rétablissement de l'état de droit et la promotion du dialogue national et de l'édification des institutions en Haïti. Elle a également appuyé les efforts de relèvement après le séisme de 2010 et le passage de six ouragans dévastateurs, même si son image a été ternie par sa gestion de l'épidémie de choléra. Nous réalisons qu'une nouvelle approche a été mise en place pour lutter contre ce problème et apaiser la souffrance des victimes. Il est important que la communauté internationale appuie les efforts que déploie le Gouvernement haïtien afin d'éliminer cette maladie.

Nous saluons les progrès constants enregistrés par Haïti dans la consolidation de sa démocratie et de sa stabilité institutionnelle, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2017/840). Nous prenons également note des progrès accomplis en ce qui concerne les conditions générales de sécurité dans le pays, qui demeurent relativement stables. Alors que nous marquons l'achèvement du mandat de la MINUSTAH, nous reconnaissons sa contribution à cet égard.

Néanmoins, Haïti reste confronté à des problèmes et des vulnérabilités considérables. Il importe donc de prendre des mesures décisives pour renforcer la cohésion sociale et politique et les institutions nationales

afin de préserver les progrès accomplis ces dernières années. La conduite d'un dialogue national efficace pour répondre aux revendications socioéconomiques et faciliter la communication entre le Gouvernement et les autres acteurs nationaux jouerait un rôle extrêmement important dans la définition d'une vision commune et le renforcement de la stabilité et du développement.

L'engagement continu et coordonné de tous les partenaires bilatéraux et internationaux revêt une importance capitale en vue de garantir une aide suffisante et en temps opportun pour le développement durable d'Haïti tout en respectant sa souveraineté. Nous espérons que Mme Josette Sheeran développera les partenariats nécessaires avec un large éventail de parties prenantes pour appuyer l'action de l'ONU en Haïti.

La création de la MINUSJUSTH revêt effectivement une grande importance pour consolider la paix en renforçant les institutions judiciaires et de l'état de droit, ainsi qu'en appuyant les capacités institutionnelles et opérationnelles de la Police nationale d'Haïti. Nous appuyons les efforts déployés pour garantir une transition sans heurt vers la MINUJUSTH, conformément à la résolution 2350 (2017). Nous reconnaissons également l'importance du rôle que jouent les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Organisation des États américains, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et la Communauté des Caraïbes, dans le processus de stabilisation et de reconstruction d'Haïti.

Enfin, je tiens à exprimer notre appréciation à Mme Sandra Honoré pour son service dévoué, ainsi qu'à l'ensemble du personnel civil et en uniforme de la MINUSTAH, qui va se retirer, pour son engagement inlassable et sa contribution à la réalisation du mandat de la Mission. L'Éthiopie est heureuse d'avoir apporté une très modeste contribution en déployant du personnel de police. Je conclus en réitérant une fois de plus notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement frères d'Haïti, qui poursuivent leurs efforts en vue de consolider les progrès accomplis ces dernières années et de régler les multiples problèmes auxquels leur pays est confronté.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Mme Sandra Honoré, de son exposé et de son service dévoué. Dans quelques jours à peine, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) prendra la relève de la MINUSTAH. Cela témoignera à la fois du fait que le mandat de la MINUSTAH a été mené à bonne fin et de notre volonté d'évoluer vers une nouvelle forme de présence des Nations Unies dans le pays, une présence mieux adaptée aux exigences et aux conditions sur le terrain.

Nous tenons en particulier à saluer le rôle important joué par la MINUSTAH dans le maintien de la stabilité et de la sécurité durant une période particulièrement difficile pour Haïti, notamment après le séisme dévastateur de 2010. La Mission était également là, aidant les Haïtiens à organiser les élections et fournissant une aide d'urgence après le passage de l'ouragan Matthew. Sa contribution au renforcement de la capacité des institutions de l'État, en particulier de la Police nationale d'Haïti (PNH), est sans pareille. Dans ce contexte, l'Ukraine rend spécialement hommage à tous les hommes et femmes courageux qui ont servi au sein de la Mission au cours des 13 dernières années.

Nous constatons avec satisfaction que le pays a surmonté de nombreux défis et difficultés et qu'il est retourné à un ordre constitutionnel fondé sur la volonté des électeurs. Dans le même temps, comme le Secrétaire général l'a déclaré à juste titre dans son dernier rapport en date (S/2017/840), Haïti ne doit plus attendre et doit tirer pleinement parti des possibilités ouvertes. Il est essentiel de promouvoir le dialogue entre tous les acteurs politiques afin de garantir la stabilité et la sécurité, ainsi qu'une nouvelle consolidation de la démocratie.

Nous appuyons pleinement les appels du Gouvernement à une unité plus large en tant que condition préalable pour avancer le processus de réforme, garantir le respect des droits de l'homme, lutter contre la criminalité et la violence sexuelle et sexiste, mettre fin à l'impunité et prévoir l'obligation de rendre des comptes. À cet égard, la MINUSTAH doit fournir l'appui essentiel nécessaire pour faire progresser ces importantes transformations et consolider les progrès réalisés. Nous sommes tout à fait certains que la MINUJUSTH remplira elle aussi avec efficacité les tâches qui lui ont été confiées, telles que renforcer l'état de droit, appuyer davantage le développement de la PNH et participer au suivi de la situation en matière des droits de l'homme et à la remise de rapports à ce sujet. Toutefois, afin d'assurer le succès de la Mission, la participation des autorités haïtiennes sera essentielle.

Le récent rapport du Secrétaire général a mis en lumière les progrès réalisés au fil des ans en matière de renforcement des capacités de la PNH. Nous nous

félicitons de l'adoption du nouveau plan stratégique de développement de la PNH pour la période 2017-2021. Dans le même temps, il est essentiel de donner encore davantage priorité à la consolidation de la PNH, tant pour le Gouvernement que pour la MINUJUSTH. Prenant note de la décision du Gouvernement de reconstituer les forces armées, nous partageons l'idée qu'une telle initiative ne doit pas porter atteinte au travail en cours sur le développement de la PNH.

Toutefois, la police n'est qu'un des éléments du secteur de la justice qui ont besoin d'être davantage réformés. Les autorités haïtiennes doivent soigneusement trouver un équilibre entre renforcement des capacités et surveillance civile accrue. Il est tout aussi important que la communauté internationale, les organismes multilatéraux, les partenaires régionaux d'Haïti et les États, chacun pour son compte, poursuivent leurs efforts en vue d'appuyer la sécurité et le développement du pays à long terme.

Nous reconnaissons que des efforts nationaux, régionaux et internationaux considérables ont été faits pour lutter contre le choléra. Le 13 janvier, l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/161 relative à la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'Organisation des Nations Unies. L'Ukraine a répondu à l'appel du Secrétaire général et a contribué au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti.

Nous partageons les préoccupations relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles liées à la présence de l'ONU en Haïti qui ont été exprimées lors de la visite du Conseil en juin. Après avoir signé le mois dernier le pacte volontaire concernant ce problème avec le Secrétaire général, l'Ukraine est fermement attachée à une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles pour tous les soldats de la paix et le personnel de l'ONU, en uniforme ou en civil.

Pour terminer, aucun progrès n'aurait été possible sans la ferme volonté du peuple haïtien. Bien que confronté à de nombreux problèmes politiques, économiques et sociaux, ainsi qu'à des catastrophes naturelles à évolution lente, les Haïtiens ont fait preuve d'une résilience remarquable dans la reconstruction du pays, malgré tous les obstacles. Nous leur adressons nos sincères félicitations. L'Ukraine demeure un partenaire résolu d'Haïti dans ses efforts pour avancer sur la voie de la paix et du développement durables et pour construire « un Haïti pour tous les Haïtiens », comme le Président Moïse l'a dit dans son discours d'investiture.

M. Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je m'associe à la déclaration que fera tout à l'heure le représentant de l'Union européenne.

Je voudrais commencer par m'associer aux autres orateurs pour remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général de son rapport final au Conseil, ainsi que de la diligence et du professionnalisme qu'elle-même et tout le personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ont montré alors qu'ils accomplissaient leur mission d'appui au peuple haïtien. Nous apprécions sincèrement leur travail.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage une fois de plus aux nombreux membres du personnel de l'ONU qui ont perdu la vie au service de la MINUSTAH, notamment à mon ami très proche Kai Buchholz, victime du tragique séisme de 2010. Kai était un ami drôle, bienveillant et intelligent, et aussi un collègue de l'ONU exceptionnellement dévoué et compétent, et il me manque vivement.

L'achèvement du mandat de la MINUSTAH le 15 octobre et la mise en place de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) marquent une étape importante pour Haïti. Durant les 13 années du mandat de la MINUSTAH, le peuple haïtien a réalisé d'importants progrès dans la consolidation de la démocratie, ainsi que de la sécurité et de la stabilité. Nous félicitons Haïti pour ces progrès, qui ont créé une conjoncture propice pour son avenir. Cependant, des difficultés demeurent. Le Président Moïse et son gouvernement ont défini certaines priorités importantes, à savoir améliorer le développement économique, l'infrastructure, la résilience, la sécurité, l'état de droit, le respect des droits de l'homme et le dialogue national. Le Gouvernement ne doit désormais ménager aucun effort s'agissant de donner suite à ces engagements.

L'état de droit doit rester une priorité principale pour le Gouvernement. Pour le développement socioéconomique inclusif et la création de conditions plus favorables à l'investissement privé, il sera par ailleurs absolument crucial de renforcer la Police nationale d'Haïti et de mettre l'accent de façon continue sur la réforme judiciaire, y compris la lutte contre la corruption. Il est important que tous les acteurs, notamment les autorités nationales, les partis politiques, la société civile et le secteur privé, travaillent ensemble à cette fin. L'expérience a montré le rôle important que joue la police quand il s'agit d'établir une liaison entre la sécurité et le développement dans les processus de

transition. La Suède met actuellement 10 policiers à la disposition de la MINUSTAH et fera de même pour la MINUJUSTH.

Alors qu'Haïti s'apprête à aborder ses difficultés, le partenariat entre Haïti, les donateurs bilatéraux et l'ONU doit évoluer de manière à offrir le modèle d'appui le plus approprié dans l'esprit de pérenniser la paix et d'appuyer un développement socioéconomique inclusif. Alors que de plus en plus de tâches sont transférées de la Mission des Nations Unies à l'équipe de pays des Nations Unies, la communauté internationale doit également faire un pas en avant et veiller à ce que les organismes des Nations Unies disposent des ressources suffisantes pour s'acquitter efficacement de leurs rôles importants.

Aucune société ne peut atteindre son plein potentiel sans la participation pleine, égale et effective des femmes. Comme le note le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/840), il faut faire davantage pour la protection et la promotion des droits des femmes en Haïti. Le travail important entrepris par la MINUSTAH concernant l'intégration de la problématique hommes-femmes et contre la violence sexuelle et sexiste ne doit pas être perdu. Il est important que la MINUJUSTH continue d'intégrer l'égalité des sexes dans l'ensemble de ses politiques et maintienne une orientation, une coordination et un budget stratégiques en ce qui concerne les questions d'égalité des sexes.

Nous sommes en accord avec la déclaration du Secrétaire général selon laquelle il est important que les autorités haïtiennes prennent des mesures contraignantes pour faire respecter le quota minimum de 30 % de femmes dans la vie publique. L'élection de plus de 30 % de femmes aux niveaux municipaux et locaux est un signe prometteur, et nous espérons que ce sera également un tremplin vers la participation accrue des femmes à l'échelon national dans l'avenir.

Nous avons été heureux de coparrainer la résolution 71/161, à l'appui de la nouvelle stratégie de lutte du Secrétaire général contre le choléra et de renforcement de la résilience en Haïti. La Suède étudie actuellement les façons d'appuyer au mieux le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti, et nous encourageons les autres pays à envisager de contribuer eux aussi au Fonds d'affectation, de façon à collectivement mettre un terme à l'épidémie de choléra en Haïti.

Le peuple haïtien a accompli d'énormes progrès dans la reconstruction de son pays au cours des 14 dernières années, notamment en surmontant les ravages causés par le séisme de 2010. Nous devons rester à ses côtés. La Suède demeurera un partenaire engagé auprès d'Haïti tandis que le pays entame un nouveau chapitre de son histoire.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

La France s'associe à la déclaration du représentant de l'Union européenne, et à celle du le représentant du Pérou prononcée au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

À quelques jours de la clôture de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la France tient à saluer le travail effectué ces 13 dernières années par les Nations Unies, en particulier les efforts sans relâche des représentants spéciaux et de leurs équipes, comme elle salue l'engagement remarquable des pays contributeurs de troupes. Nos pensées vont également aux hommes et aux femmes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions au sein de la MINUSTAH, notamment lors du tremblement de terre de 2010. Je pense en particulier à Hadi Annabi, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, décédé lors de cette tragédie.

Poursuivre le travail remarquable effectué par la MINUSTAH pour le renforcement des capacité et la professionnalisation de la Police nationale doit rester la priorité. La Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), qui va prendre le relais le 16 octobre prochain, devra bâtir sur les succès enregistrés pour remplir ses objectifs fixés par la résolution 2350 (2017) : le renforcement de l'État de droit, le soutien à la Police nationale d'Haïti, et le suivi de la situation des droits de l'homme. Cette nouvelle Mission tient ainsi compte des besoins des autorités et de la société civile haïtiennes, et continuera de soutenir Haïti sur le chemin du développement.

Dans ce cadre, une attention particulière devra être accordée à la justice. Les progrès en matière d'état de droit sont intrinsèquement liés au renforcement du professionnalisme et de l'indépendance du pouvoir judiciaire, à la création d'un cadre juridique répondant aux standards internationaux, notamment en matière pénale, et à la mise en place d'un système carcéral compatible avec les besoins du pays et les exigences en matière de respect des droits des détenus.

La question des droits de l'homme aura une place particulière dans cette nouvelle Mission. Il ne saurait y avoir de réformes réussies en matière politique, sociale et économique sans une prise en compte des droits de l'homme - du stade de la conception jusqu'à la mise en oeuvre. La consolidation des institutions démocratiques en dépend également. Nous espérons que la MINUJUSTH rendra compte régulièrement au Conseil des derniers développements dans ce domaine.

Les autorités haïtiennes et le peuple souverain haïtien seront les seuls à même de fixer les priorités politiques des années à venir. En faisant évoluer leur présence, les Nations Unies démontrent leur volonté de continuer d'accompagner Haïti et de répondre à ses nouveaux besoins. Il ne s'agit ni de se substituer à ses dirigeants, ni de se retirer précipitamment. Au contraire, la MINUJUSTH donne une nouvelle impulsion à la relation entre Haïti et ses pays partenaires. Nous faisons confiance aux autorités haïtiennes pour saisir cette opportunité. Il s'agit d'une étape essentielle, car nous passons désormais d'une logique d'assistance à une logique de développement durable. Outre la MINUJUSTH, l'équipe de pays aura également un rôle important à jouer dans les évolutions à venir.

Je souhaiterais conclure mon intervention en rendant hommage à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, ainsi qu'à l'ensemble des personnels de la MINUSTAH, et en exprimant tout notre soutien et toute notre solidarité au grand peuple d'Haïti.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti, que je suis tout particulièrement heureux d'accueillir.

M. Régis (Haïti) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous remercier d'avoir bien voulu inviter le Gouvernement haïtien à prendre part à cette séance spéciale du Conseil de sécurité consacrée à l'examen du rapport final du Secrétaire général (S/2017/840) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dont le mandat prend fin le 15 octobre, conformément à la résolution 2350 (2017) du 13 avril; rapport que vient de nous présenter la Représentante spéciale du Secrétaire général.

Ce rapport revêt une importance toute particulière. Le Secrétaire général, avec le sens aigu des réalités que nous lui connaissons, dresse un bilan minutieux et lucide de l'action de la MINUSTAH durant ses 13 années de présence en Haïti, et en tire d'utiles leçons pour l'avenir des opérations de paix. Il analyse aussi avec objectivité l'évolution récente de la situation politique et économique du pays, ainsi que les défis immédiats et à long terme, et il se félicite des nouvelles orientations qui se dessinent et des opportunités qui naissent de la stabilité institutionnelle et de la certitude politique retrouvée.

Le rapport note que

> « Huit mois après la prise de fonctions du Président Jovenel Moïse, Haïti continue de réaliser des progrès dans la voie de la consolidation de sa démocratie et de la stabilité» (*S/2017/840, par.2*).

Le Gouvernement haïtien se félicite de cette appréciation du Secrétaire général sur ces avancées, que tous les observateurs s'associent d'ailleurs à reconnaître. Elles sont le fruit de la détermination sans faille du Président de la République et du Gouvernement de consolider l'état de droit et la démocratie, de renforcer les institutions de l'État, d'assurer la promotion et la protection des droits de l'homme, tout en mettant en œuvre les réformes structurelles jugées indispensables, qui doivent permettre aux institutions nationales de faire face aux crises récurrentes et de relever les défis multiples et complexes qui se posent sur le plan du développement.

À cet égard, et le Secrétaire général l'a très justement souligné,

> « Le Gouvernement prend de plus en plus les rênes en matière de développement, comme le montrent le programme [...] « Caravane du changement» et les investissements destinés à renforcer les structures économiques et sociales [du pays]» (*ibid., par. 23*).

C'est dans la même optique que s'inscrit également la lutte contre la corruption, dont le Chef de l'État a fait un enjeu national et une pièce maîtresse de son programme d'action.

Par ailleurs, le Gouvernement haïtien a pris bonne note de certains sujets de préoccupation soulevés dans le rapport, en particulier les progrès limités enregistrés au niveau du système judiciaire, les lenteurs dans l'adoption de certaines réformes législatives cruciales qui n'ont que trop tardé, la persistance de quelques inquiétudes en matière de droits de l'homme, notamment en ce

qui a trait à la détention préventive prolongée et à la surpopulation carcérale.

Le Gouvernement tient à donner la pleine assurance qu'il accorde sa meilleure attention à ces problèmes et s'attache à leur trouver des solutions. Il souscrit pleinement à l'appel lancé par le Secrétaire général en vue du lancement d'un dialogue national inclusif, en vue de la recherche concertée de solutions permettant de renforcer la cohésion sociale et politique, de consolider les institutions démocratiques et de relancer durablement l'économie.

En ce qui concerne les Forces armées d'Haïti, le Gouvernement partage les vues exprimées par le Secrétaire général sur l'opportunité de faire de leur remobilisation un projet national unificateur ayant la confiance de la population. Telle est d'ailleurs l'optique dans laquelle il entend, en accord avec les prescrits de la Constitution, rétablir une armée nationale avec une orientation axée essentiellement sur le développement.

En ce qui a trait au bilan de la MINUSTAH, le Gouvernement haïtien souscrit aux conclusions du rapport. Au regard des trois objectifs clefs qui lui ont été assignés par la résolution 1542 (2004), à savoir la sécurité et la stabilité, l'appui au processus politique et à la construction de l'état de droit, et la promotion des droits de l'homme, la Mission a obtenu des réussites, même si les progrès, dans certains cas, sont jugés limités.

Haïti connaît aujourd'hui une situation radicalement différente de celle qui existait en 2004, qui constituait alors, de l'avis du Conseil de sécurité, une menace pour la paix et la sécurité internationales de la région, justifiant ainsi le déploiement d'une mission de paix et de stabilisation. À présent, la stabilité politique et institutionnelle est en voie de raffermissement, comme le souligne le rapport. Haïti dispose d'une capacité globale d'assurer la sécurité et offre un environnement sûr et stable, propice au bon déroulement du processus politique et à la relance des investissements, de l'économie et du développement. La fin de l'instabilité et de l'incertitude politique, le rétablissement de l'état de droit, le renouvellement pacifique des institutions démocratiques et le renforcement des capacités de différentes institutions étatiques, notamment du système judiciaire et de la Police nationale d'Haïti, voilà ce qui constitue autant d'acquis précieux, qu'il convient de sauvegarder et de consolider.

De même, au cours de ses 13 années de présence, la MINUSTAH a mis en œuvre un vaste éventail de projets et d'initiatives de haut intérêt, parmi lesquels les 1 788 projets à effet rapide dans divers domaines : primauté du droit, bonne gouvernance, infrastructure publique, activités génératrices de revenu, protection environnementale et approvisionnement en eau potable, sans compter d'autres activités à caractère social ou humanitaire. En particulier, le Programme de réduction de la violence communautaire est cité par le Secrétaire général comme exemplaire et est appelé à juste titre à servir de modèle dans le cadre de futures opérations de paix de l'ONU.

Certes, dans le cadre de ce bilan, on ne saurait passer sous silence ce qui demeure une ombre majeure au tableau : l'épidémie de choléra avec ses milliers de morts, la responsabilité enfin assumée par l'ONU de son rôle dans le déclenchement de la maladie et les terribles souffrances du peuple haïtien. À ce sujet, le Gouvernement haïtien tient à saluer la détermination et l'engagement personnel du Secrétaire général à s'acquitter de ce qu'il appelle un devoir moral par la mise en œuvre effective de la nouvelle approche à l'égard de la lutte contre le choléra. Les Nations Unies ont une responsabilité morale envers les victimes; elles ont également la responsabilité d'aider Haïti à vaincre l'épidémie et à construire des systèmes d'adduction d'eau, d'assainissement et de santé robustes. (*S/2017/840, par. 52*) Le Gouvernement haïtien s'associe à l'appel urgent lancé aux États Membres pour que le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti soit enfin doté des ressources indispensables permettant d'honorer à bref délai tous les engagements pris et de mettre à exécution les deux volets du Plan d'action contre le choléra. Il en est grand temps.

La paix, la sécurité et la stabilité politique en Haïti sont aujourd'hui une donnée à préserver. Il y a lieu de s'en réjouir hautement. Cependant, nous sommes tous conscients qu'il y a encore du chemin à faire. Le rapport met en relief un certain nombre de carences et de lacunes à combler, de retards à rattraper et d'obstacles à surmonter. Pour sa part, le Gouvernement haïtien travaille d'arrache-pied à y remédier. Il s'agit, de toute façon, d'une œuvre de longue haleine, qui appelle une action continue et persévérante sur la longue durée. C'est pourquoi le Gouvernement haïtien et le Conseil de sécurité ont, d'un commun accord, convenu de la mise en place d'une mission de consolidation des acquis de la MINUSTAH selon trois axes principaux : renforcement de l'état de droit, avec un accent particulier sur l'amélioration du système de justice; développement de la Police nationale; promotion et protection des droits

de l'homme. La Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) est l'expression de ce nouveau cadre de coopération entre l'ONU et Haïti destiné à la consolidation des acquis. Toutefois – il convient de le souligner –, le mandat de la MINUJUSTH s'inscrit dans un contexte qui, manifestement, ne correspond plus aux situations classiques de menace contre la paix internationale, au sens où l'entendait la résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité créant la MINUSTAH. C'est pourquoi nous souhaitons que cette nouvelle réalité soit prise en compte dans la prochaine résolution du Conseil de sécurité et dans le nouvel accord qui est appelé à régir la présence de la MINUJUSTH en Haïti à compter du 16 octobre et qui se veut essentiellement un accord de coopération technique.

Le chapitre de la stabilisation d'Haïti est aujourd'hui clos. Au moment où prend fin le mandat de la MINUSTAH, il y a lieu de se féliciter de son apport à la consolidation de la paix civile et de la démocratie, à la sécurité, à l'édification de l'état de droit et à la promotion des droits de l'homme en Haïti. Dans la foulée, le Gouvernement haïtien tient à exprimer sa gratitude aux membres du Conseil de sécurité, au Secrétariat et à toutes les instances du système des Nations Unies ainsi qu'à tous les États Membres, et notamment aux pays fournisseurs de contingents, pour leur participation et leur soutien continu à la Mission. Que la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Honoré, soit remerciée et félicitée pour son travail remarquable et son dévouement à la cause de la paix.

Qu'il me soit permis – ceci n'est pas dans mon texte – de saluer la mémoire de M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti et de son adjoint, M. Da Costa, ainsi que des soldats de la paix de l'ONU, tragiquement disparus lors du séisme dévastateur du 12 janvier 2010 en Haïti. À titre personnel, j'ai rencontré M. Annabi, qui est venu donner une conférence dans une institution académique que je dirigeais, deux mois avant son décès.

Le pays aborde aujourd'hui un nouveau cap. Le Gouvernement haïtien souhaite, à cet égard, que la coopération avec le système des Nations Unies soit élargie, redynamisée et surtout mieux adaptée au contexte actuel et centrée sur les besoins réels du pays, dans le cadre d'une véritable stratégie de pérennisation de la paix, qui permette aux institutions haïtiennes de s'approprier tous les leviers propres à garantir la paix, la sécurité et la stabilité et de consolider l'état de droit, tout en s'attaquant résolument à la modernisation économique et sociale et au développement durable du pays.

Au moment où la MINUJUSTH s'apprête à prendre le relais, le Gouvernement haïtien espère ardemment que cette nouvelle mission des Nations Unies apportera à son tour une contribution durable aux efforts qu'il déploie pour relever le défi de la pérennisation de la paix, laquelle va de pair avec la croissance, le développement durable et l'élimination de la pauvreté.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Amis d'Haïti, qui est constitué de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, de la France, du Guatemala, des États-Unis, de l'Uruguay et de mon pays, le Pérou.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour avoir organisé ce débat pour discuter du dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2017/840), qui retrace les principaux faits nouveaux intervenus depuis la publication du rapport du 12 juillet 2017 (S/2017/604) et les progrès accomplis dans la clôture de la MINUSTAH et la mise en place de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH).

Le Groupe des Amis salue la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti, Mme Sandra Honoré, et la remercie de son exposé détaillé. Alors que le mandat de la MINUSTAH touche à sa fin, nous tenons à remercier Mme Honoré, en particulier pour le rôle qu'elle a joué en appui au processus politique en Haïti, à la professionnalisation de la police et au maintien d'un environnement sûr et stable.

Le Groupe salue le travail de tous les Représentants spéciaux précédents qui ont contribué à la stabilisation de Haïti et tient à rendre un hommage particulier à l'ancien Représentant spécial pour Haïti, Hédi Annabi, qui a donné sa vie au service du maintien de la paix lors du tremblement de terre de 2010. Le Groupe reconnaît également le rôle important qu'a joué la MINUSTAH pour assurer la stabilité et la sécurité d'Haïti. Il exprime sa profonde gratitude au personnel de la MINUSTAH et à tous les États Membres qui ont contribué à la MINUSTAH et rend hommage à ceux qui ont été blessés ou qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

Le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques, l'instauration d'une culture politique propice à la stabilité démocratique et l'amélioration des conditions socioéconomiques sont autant d'éléments clefs nécessaires pour accroître la sécurité, la stabilité et la prospérité en Haïti. Le Groupe des Amis réaffirme que c'est au Gouvernement national qu'il incombe au premier chef de mettre en œuvre ses stratégies de consolidation et de pérennisation de la paix, afin de relever les défis interdépendants auxquels Haïti est confronté. Le Groupe des Amis prend acte du fait que, huit mois après la prise de fonctions du Président Jovenel Moïse, Haïti continue de prendre des mesures pour consolider sa démocratie et sa stabilité, et encourage les autorités haïtiennes à mener à bien des élections indirectes devant permettre de constituer les conseils et assemblées aux niveaux municipal, départemental et interdépartemental, conformément à la Constitution. Il note également que la situation dans l'ensemble sur le plan de la sécurité est restée relativement stable et n'a pas pâti du retrait du contingent de la MINUSTAH et de la réduction de la présence de la Police des Nations Unies.

Le Groupe considère que le renforcement de la Police nationale d'Haïti (PNH) est l'une des contributions les plus importantes de la mission qui succède à la MINUSTAH pour consolider encore davantage la stabilisation d'Haïti et, à cet égard, accueille avec satisfaction le fait que la PNH a continué d'accroître ses capacités afin de maintenir l'ordre public et d'assurer la sécurité des citoyens haïtiens, et prend bonne note des objectifs du Plan stratégique de développement pour 2017-2021. Nous prenons note de la mise en œuvre de nouvelles activités d'encadrement et de conseil élaborées dans le cadre de la stratégie de transition de la Mission vers la MINUJUSTH, ainsi que du fait que la Police des Nations Unies a poursuivi sa collaboration avec la PNH afin de renforcer la capacité de cette dernière de traiter les affaires de violence sexuelle et sexiste.

Le Groupe des Amis souligne l'importance de l'appropriation nationale et réitère la vitalité de la détermination du Gouvernement haïtien de renforcer l'état de droit et de continuer de progresser dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Le Groupe des Amis accueille avec satisfaction les efforts du Gouvernement haïtien pour s'attaquer à une série de problèmes importants qui se dressent devant le pays, notamment l'intensification de son programme emblématique, la « Caravane du changement ». Le Groupe fait écho à l'appel du Secrétaire général à faire avancer la mise en œuvre du programme législatif commun, et souligne la nécessité de faire en sorte que la MINUJUSTH appuie le Gouvernement pour améliorer le fonctionnement de l'appareil judiciaire.

Le Groupe souligne qu'il ne pourra y avoir d'authentique stabilité ou développement durable en Haïti en l'absence d'institutions démocratiques renforcées ou de processus démocratiques crédibles. Dans ce contexte, le Groupe insiste sur l'importance de promouvoir l'état de droit par le renforcement des institutions haïtiennes et encourage le Gouvernement haïtien à progresser dans les domaines de la justice et des droits de l'homme, y compris s'agissant de l'autonomisation des femmes et de leur pleine participation aux prises de décisions.

Le Groupe des Amis reconnaît que le renforcement des institutions nationales de défense des droits de l'homme et le respect des droits de l'homme, notamment les droits de la femme et de l'enfant, le respect des règles de procédure, la lutte contre la criminalité et la violence sexuelle et sexiste, l'élimination de l'impunité et des détentions provisoires prolongées, et l'obligation de rendre des comptes sont essentiels pour préserver l'état de droit et la sécurité en Haïti, y compris l'accès à la justice. À cet égard, le Groupe prend note de la conclusion du rapport du Secrétaire général, selon laquelle la détention provisoire prolongée et la surpopulation carcérale continuent de susciter de graves inquiétudes sur le plan des droits de l'homme.

Le Groupe des Amis réaffirme sa solidarité et son engagement envers le peuple et le Gouvernement haïtien dans sa quête de stabilité, de reconstruction, de relèvement, de développement socioéconomique et de consolidation démocratique, et prend acte du fait que Haïti continue de connaître des problèmes multiples sur le plan du développement, qui exigent la mise en place de réformes structurelles.

Le Groupe des Amis accueille avec satisfaction la résolution 71/161 de l'Assemblée générale sur la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'Organisation des Nations Unies, qui se propose de redynamiser les efforts de l'Organisation pour éliminer la transmission du choléra et pour apaiser la souffrance de ceux qui en sont atteints. Il saisit également cette occasion pour inviter les États Membres, les donateurs régionaux, internationaux et bilatéraux, les institutions financières, le secteur privé et les autres donateurs à continuer d'appuyer la nouvelle stratégie sous la forme de contributions financières volontaires ou d'autres formes appropriées. Le Groupe souligne que la mise en

œuvre de cette nouvelle stratégie incombera à l'équipe de pays des Nations Unies, sous la coordination d'un représentant spécial du Secrétaire général, et salue le plan décennal d'élimination du choléra en Haïti, pilier de la nouvelle politique du Gouvernement, ainsi que la volonté de ce dernier de poursuivre son action avec l'ONU et d'autres partenaires internationaux à cette fin.

Le Groupe des Amis constate que, si des progrès importants ont été accomplis, Haïti reste confronté à d'importantes difficultés humanitaires, et souffre de sa vulnérabilité et de son exposition particulière aux risques naturels. En outre, le Groupe affirme que, s'il veut atteindre une stabilité durable et pérenne, Haïti doit impérativement progresser dans sa reconstruction et son développement socioéconomique, avec l'appui d'une aide internationale au développement efficace, coordonnée et louable, et doit augmenter ses capacités institutionnelles pour bénéficier de cette aide, et réitère qu'il est nécessaire que la sécurité soit accompagnée de développement durable – autant d'efforts dans le cadre desquels le Gouvernement haïtien occupe un rôle de premier plan, avec l'assistance de l'équipe de pays des Nations Unies.

Le Groupe des Amis accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2017/840) en date du 5 octobre, présenté en application de la résolution 2350 (2017). Le Groupe des Amis considère que la MINUSTAH a réussi à stabiliser Haïti et qu'il est temps d'entamer la transition vers une présence nouvelle des Nations Unies, axée sur le renforcement des institutions de l'état de droit en Haïti, en apportant un soutien à la Police nationale et au renforcement de ses capacités, et en suivant la situation en matière des droits de l'homme et en en rendant compte, comme le prévoit le paragraphe 62 du rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2017/223.

Le Groupe constate que la MINUSTAH a poursuivi l'exécution de son plan de retrait global et de son plan de transition conjoint avec l'équipe de pays des Nations Unies afin d'assurer le transfert progressif des actifs et des tâches à la MINUJUSTH, aux autorités haïtiennes, à l'équipe de pays et aux autres partenaires, pour liquider la mission le 15 octobre, et que les volets essentiels du mandat dont s'occupe la MINUSTAH, y compris la fonction de bons offices et l'engagement ciblé dans les domaines de l'état de droit, des réformes de la justice, de la formation de la police et des droits de l'homme, seront transférés à la MINUJUSTH le 16 octobre, tandis que l'appui de l'ONU dans les domaines de la gouvernance sera fourni par l'équipe de pays, lorsque les ressources le permettront.

Le Groupe des Amis accueille également avec satisfaction le fait que la MINUJUSTH entende travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays afin d'assurer le transfert des tâches nécessaires à la poursuite de la réforme de l'état de droit.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Sandoval Mendiolea (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la France d'avoir convoqué le présent débat et je réaffirme à la Cheffe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), Mme Sandra Honoré, ainsi qu'à son équipe, la reconnaissance du Gouvernement mexicain pour l'inlassable travail qu'elles ont déployé au fil des ans et pour leur dévouement éprouvé envers le peuple haïtien.

La fermeture de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la création de la nouvelle Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) attestent de l'évolution favorable de la situation dans le pays. En tant que membre du Groupe consultatif *ad hoc* sur Haïti du Conseil économique et social, le Mexique a eu l'occasion de constater la volonté de fer du Gouvernement et du peuple haïtiens d'instaurer la prospérité dans le pays. L'ONU doit appuyer le Gouvernement haïtien dans ces efforts, conformément aux priorités nationales définies par Haïti lui-même.

Cette nouvelle étape est une occasion sans précédent de montrer comment l'ONU conçoit l'articulation entre la paix, l'aide humanitaire et le développement sur le terrain. Nous attendons de l'équipe de pays des Nations Unies qu'elle fasse preuve d'une coordination impeccable, de cohérence, d'efficacité et de transparence. Haïti donnera au système des Nations Unies une occasion sans pareil de démontrer qu'il est possible de passer de la gestion des conflits et de l'aide humanitaire à la mise place d'une véritable paix durable qui conduise au développement et à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'ONU a une dette morale et économique envers le peuple haïtien. Nous devons apporter une réponse appropriée aux problèmes causés par la terrible épidémie de choléra et venir en aide aux familles des victimes et aux personnes touchées. La résolution 71/161 de l'Assemblée

générale sur la nouvelle stratégie des Nations Unies en matière de lutte contre le choléra en Haïti reconnaît la responsabilité de l'Organisation vis-à-vis du peuple haïtien. Dans ce contexte, il m'est agréable d'informer le Conseil de sécurité que le Mexique allouera 100 % du solde inutilisé de la MINUSTAH au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti. Je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle accroisse son soutien à la mise en œuvre du mandat de la nouvelle Mission, sachant que son succès dépendra dans une large mesure de l'appui que continueront de lui apporter ceux qui ont participé à la MINUSTAH et les nouveaux bailleurs de fonds.

Les deux années durant lesquelles le Mexique a participé à la MINUSTAH ont permis à mon pays d'appuyer les efforts de l'ONU en Haïti et aux Forces armées mexicaines d'acquérir de l'expérience et de renforcer leurs capacités en matière de maintien de la paix dans le cadre de ce nouveau chapitre qui s'est ouvert dans les relations entre le Mexique et l'ONU. Mon pays continuera de participer à la MINUJUSTH, étant convaincu que la Mission répond à la nécessité d'adapter les mandats des opérations de paix au contexte politique et sécuritaire sur le terrain. Si nous voulons renforcer les institutions haïtiennes et, en particulier, les capacités opérationnelles de la police nationale, et consolider l'état de droit et la protection des droits de l'homme, la communauté internationale doit apporter son plein appui à la MINUJUSTH. Voilà pourquoi le Mexique entend contribuer à ces efforts en détachant des effectifs de police auprès de la Mission.

Je voudrais terminer en rendant hommage aux efforts des milliers d'hommes et de femmes qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes à la MINUSTAH, parfois même leur vie. Je réaffirme la conviction du Mexique quant à la nécessité de faire de la pérennisation de la paix le fil conducteur de l'efficacité et de la cohérence que nous attendons de l'action de l'ONU en matière d'instauration et de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine s'associe à la déclaration faite par le représentant du Pérou au nom du Groupe des Amis d'Haïti, et souhaite faire quelques brèves observations supplémentaires.

Nous remercions la Représentante spéciale, Mme Sandra Honoré, de nous avoir présenté le dernier rapport du Secrétaire général en application de la résolution 2350 (2017) (S/2017/840). Alors que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) touche à sa fin, nous saluons son engagement et son professionnalisme à la tête de la Mission, et la remercions de son action en faveur de la stabilisation d'Haïti. Nous saluons également le Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Denis Régis, et soulignons les efforts déployés de concert par les autorités haïtiennes et la MINUSTAH afin d'instaurer une stabilité durable et de construire un avenir meilleur pour le pays.

L'Argentine tient à rendre hommage aux personnels des différents pays déployés au sein de la MINUSTAH au cours de ses 13 années d'existence – hommes et femmes, civils, militaires et policiers – qui ont contribué à l'exécution du mandat de la Mission. Nous tenons à souligner en particulier les efforts inestimables des quelque 13 000 soldats des Forces armées argentines déployés depuis 2004 dans le cadre d'un bataillon de l'armée, d'une unité aérienne et d'un hôpital mobile de campagne, qui ont récemment quitté le pays, ainsi que des 900 membres de la Gendarmerie nationale qui ont participé à la Mission. Nous rendons hommage en particulier à la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie au service du maintien de la paix et de la sécurité en Haïti, notamment quatre Argentins.

Nous sommes d'accord avec le bilan de la Mission dressé par le Secrétaire général dans son rapport, qui souligne les progrès importants réalisés malgré les énormes défis rencontrés, notamment un séisme et six ouragans dévastateurs. Treize ans plus tard et en dépit de difficultés persistantes, la MINUSTAH laisse derrière elle un pays relativement stable avec un Président démocratiquement élu, les trois branches du pouvoir opérationnelles et la possibilité d'avancer sur la voie du développement durable. Au cours de cette période, la Mission a, entre autres, appuyé les efforts du Gouvernement haïtien visant à renforcer ses institutions de l'état de droit, notamment la police et la justice, et à mettre en œuvre les divers mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Elle a également aidé 6 millions d'Haïtiens grâce à des programmes de réduction de la violence et 7 autres millions par le biais de projets à effet rapide, qui ont été mis en œuvre conformément aux priorités définies par les autorités haïtiennes.

L'Argentine appuie la politique de tolérance zéro du Secrétaire général pour les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles en Haïti, ainsi que la nouvelle stratégie des Nations Unies en matière de lutte contre le choléra dans le pays, et espère que la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) contribuera à sa mise en œuvre et à son suivi, en étroite coopération avec les autorités haïtiennes. À cet égard, mon pays a récemment signé le pacte volontaire sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et versé une contribution volontaire au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti.

L'Argentine salue les progrès constants qui ont été réalisés en vue de la fermeture de la MINUSTAH et de la création de MINUJUSTH, en particulier en ce qui concerne la future mise en œuvre de son important mandat d'assistance à la consolidation de l'état de droit, au renforcement et à la professionnalisation de la Police nationale haïtienne (PNH) et à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans le pays. À cet égard, tout en poursuivant notre coopération bilatérale avec Haïti, nous continuerons de fournir à la Mission du personnel de police formé selon nos possibilités et en fonction des besoins spécifiques découlant de la nouvelle stratégie de conseil et de supervision en matière policière conçue dans le cadre du plan de transition du Secrétaire général et du plan de développement stratégique de la PNH 2017-2021. À ce sujet, et sans préjuger des décisions souveraines qui pourront être prises par Haïti sur des questions relatives à sa sécurité et à sa défense, nous espérons que le développement prévu des forces armées dans le pays n'aura pas d'incidence sur la mise en œuvre effective dudit plan de développement stratégique de la PNH, ni ne fera appel à des fonds initialement destinés au développement.

Par ailleurs, en écho aux propos du Secrétaire général dans son dernier rapport, nous nous félicitons de la participation d'Haïti aux mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme et encourageons les institutions de l'État, les associations de défense des droits de l'homme et la société civile à coopérer étroitement avec la composante droits de l'homme de la MINUJUSTH.

Pour terminer, je réaffirme une fois de plus l'engagement de l'Argentine envers le peuple haïtien et salue à nouveau le travail de Mme Sandra Honoré et de l'ensemble du personnel militaire, policier et civil de la MINUSTAH. Nous rendons également hommage à la mémoire de ceux qui ont donné leur vie dans l'accomplissement de la noble mission d'assistance à Haïti pour qu'il puisse progresser vers une paix et un développement durables.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je remercie la France et vous-même, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance qui marque officiellement la fin de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), après 13 années de fonctionnement. Cette séance est fort opportune car elle nous donne l'occasion de réaffirmer qu'il est possible de voir des missions des Nations Unies mener à bien leurs mandats et passer à une nouvelle phase, en l'occurrence ici le passage de la MINUSTAH à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) dans le but de renforcer les institutions et de pouvoir relever de manière appropriée les défis propres à toute démocratie, comme l'a si bien dit l'Ambassadeur Régis dans sa déclaration.

Je me joins aux remerciements que les orateurs qui m'ont précédée ont adressés à la Représentante spéciale du Secrétaire générale, Mme Sandra Honoré. À la tête de cette mission, elle a fait honneur à son poste et à son sexe en faisant montre d'un grand leadership et d'un grand engagement. Et je tiens à saluer en particulier, comme l'a fait l'Ambassadeur avant moi, le travail qu'elle a accompli tout au long de ces années, notamment en instaurant la pratique consistant à travailler en pleine coordination avec les autorités nationales, le Gouvernement et la société haïtienne, y compris dans les moments difficiles d'instabilité politique, moments durant lesquels la participation de tous les secteurs et l'appropriation nationale furent tout à fait fondamentales. Nous lui exprimons toute notre gratitude, ainsi qu'à son équipe et à tous ceux qui l'ont précédée et tous ceux qui ont perdu la vie dans cette entreprise.

La Colombie s'associe à la déclaration faite par le Pérou au nom du Groupe des Amis d'Haïti. Nous sommes convaincus du rôle que la MINUSTAH a joué en vue de garantir et d'asseoir de manière irréversible la stabilité et la sécurité dans le pays, avec pour conséquence logique d'évoluer aujourd'hui vers plus de justice et le renforcement de l'état de droit ou, pour reprendre les paroles prononcées ici même dans cette salle par le Président colombien, M. Juan Manuel Santos, lorsque nous avons présidé le Conseil de sécurité en 2012,

« la transition naturelle d'une opération de paix à une véritable opération de développement ».

Les mesures mises en place pour que la population haïtienne dispose vraiment d'une police nationale renforcée et professionnelle recueillent tout l'appui de l'Amérique latine, comme cela a été clairement indiqué ici. Et pour ce qui est du Gouvernement colombien, nous continuerons, toujours dans le respect du plan stratégique de développement de la Police nationale haïtienne, de contribuer nos effectifs de police, féminins et masculins, et de former des policières haïtiennes, car elles ont indiscutablement un important rôle à jouer pour la concorde et la sécurité des communautés.

Pour peu que nous unissions tous nos efforts pour préserver les acquis engrangés et surmonter les obstacles et défis gigantesques qui subsistent, en particulier dans les domaines du développement socioéconomique, avec l'appui constant de l'équipe de pays des Nations Unies, nous sommes certains qu'Haïti et son vaillant peuple, auquel la Colombie est unie depuis son accession à l'indépendance, parviendra à donner toute la mesure de son potentiel.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Vale de Almeida : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Je remercie le Secrétaire général pour son rapport (S/2017/840) et Mme Honoré pour son exposé et aussi pour son travail en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général.

Les pays suivants se rallient à la présente déclaration : la Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie.

Le 13 avril dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2350 (2017) qui a prolongé pour la dernière fois le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) de six mois. La résolution contient le cadre légal pour la transition vers la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), dont le rôle sera le renforcement de la police et de l'état de droit, ainsi que la défense et la promotion des droits de l'homme.

La MINUSTAH a joué un rôle clef dans le domaine de la sécurité citoyenne en Haïti, y compris en assurant cette sécurité pendant des moments particulièrement difficiles, comme par exemple lors des dernières élections. La longue période d'instabilité institutionnelle qui a caractérisé le processus politique en Haïti semble enfin révolue, au moins en ce qui concerne le processus électoral. Celui-ci a permis l'élection transparente et crédible d'un Président qui, malgré une participation très faible, a obtenu une ample majorité des voix. L'Assemblée nationale a également été renouvelée et le programme du nouveau Gouvernement a reçu sa confiance. Nous nous félicitons, malgré d'importantes difficultés et les faiblesses du système, de ce retour à l'ordre constitutionnel fondé sur la volonté des électeurs. Cela était aussi une nécessité urgente pour qu'Haïti puisse faire face aux nombreux défis politiques, économiques, sociaux et environnementaux auxquels il est confronté.

Mais le retour à l'ordre constitutionnel n'est pas suffisant pour garantir la stabilité démocratique et le développement dont le pays a besoin. Des réformes courageuses de la Constitution, du système électoral et du système judiciaire sont nécessaires pour redonner au peuple haïtien confiance en sa démocratie et dans le système politique dans son entièreté. Il est particulièrement important d'assurer l'accès réel à une justice équitable pour tous. Des signes de volonté de réforme ont été donnés, mais il faut les concrétiser et ne pas perdre l'occasion historique offerte par cette période de stabilité et de légitimité.

Comme pendant les dernières années, les efforts de tous pour garantir la stabilité et la sécurité citoyenne continuent à être des éléments cruciaux pour le processus de consolidation démocratique. Une réforme profonde et consensuelle du système électoral est nécessaire pour éviter de nouvelles crises et regagner la confiance de la population.

L'Union européenne demeure un partenaire fidèle de la République d'Haïti et reste déterminée à soutenir le pays dans cette phase sensible, en concertation avec les autres partenaires, y compris dans cet indispensable processus de réforme. J'en profite pour saluer le Représentant permanent d'Haïti ici présent.

La résolution 2350 (2017) met fin à la mission de la MINUSTAH au 15 octobre de cette année, et la remplace

par une mission réduite, la MINUJUSTH, concentrée sur l'appui à la police haïtienne. L'Union européenne estime que la situation sécuritaire en Haïti reste très fragile. Nous considérons donc essentiel de compléter le travail de renforcement et de professionnalisation de la police haïtienne. Pendant la période de transition, il sera nécessaire d'assurer une continuité bien préparée. Il y va de la sécurité et du bien-être des citoyens, ainsi que de la stabilité du pays.

En conclusion, qu'il me soit permis d'exprimer une fois de plus la reconnaissance de l'Union européenne pour la contribution apportée par la MINUSTAH en termes de sécurité et de consolidation de la démocratie et de l'état de droit en Haïti. Nous nous félicitons des préparations pour une transition qui devra être dessinée avec soin afin d'assurer la continuité de nos efforts communs. La séquence qui finira par rendre l'État haïtien pleinement responsable de la sécurité des citoyens et de la protection civile devra être bien définie, planifiée et mise en oeuvre, avec une attention particulière au respect des droits de l'homme dans l'action sécuritaire, ainsi qu'à l'accès à la justice impartiale pour tous. Il est essentiel que la police et le système judiciaire haïtiens soient correctement préparés, y compris dans ces domaines clefs, au moment d'assumer toutes les tâches actuellement réalisées par la Mission des Nations Unies.

L'Union européenne soutiendra, avec les Nations Unies et la communauté internationale, les autorités haïtiennes pour qu'elles puissent consolider leur engagement et leurs efforts visant à assurer un meilleur futur, dans la paix, la démocratie et le bien-être, à l'ensemble du peuple haïtien. Il est également important que l'ONU applique aux missions futures les meilleures pratiques et les enseignements tirés des missions qui, comme la MINUSTAH, s'achèvent en ce moment.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolovarienne du Venezuela.

M. Ramírez Carreño (République bolovarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : D'abord, Madame la Présidente, je tiens à féliciter votre délégation pour la façon dont elle préside les travaux du Conseil ce mois-ci, ainsi que l'Éthiopie pour sa conduite des travaux du Conseil le mois dernier. De même, nous nous félicitons de la présence de la Représentante spéciale et Chef de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti (MINUSTAH), Mme Sandra Honoré,qui, de concert avec son équipe a accompli une mission extraordinaire durant toutes ces années de service, mue par un engagement ferme et un solide dévouement en faveur de la stabilité et du développement du peuple haïtien.

Haïti occupe une place particulière dans la conscience des Vénézuéliens. Les deux nations sont unies par des liens historiques profonds, politiques et culturels qui ont pour origine la lutte pour l'indépendance. Haïti et la révolution haïtienne ont servi d'inspiration à nos patriotes du XIXe siècle et au Libérateur Simón Bolivar, qui, il y a 200 ans, a été soutenu par le Président Alexandre Pétion et les Haïtiens lors de la guerre d'indépendance.

Notre pays est pleinement attaché au développement social d'un Haïti libre et souverain. Depuis le début de notre révolution bolivarienne, sous la présidence du Commandant Hugo Chávez Frías, notre coopération avec Haïti s'est développée de manière extraordinaire, une coopération qui repose sur les principes de solidarité, de durabilité et de justice sociale. Un profond sentiment de solidarité motive l'aide du Venezuela à Haïti.

Nous reconnaissons les efforts remarquables déployés par Haïti ces dernières années en faveur de la paix, de la stabilité et du développement. Malgré les progrès accomplis, de graves défis persistent dus à des crises prolongées et de nombreuses catastrophes naturelles, qui ont eu un impact négatif sur la vie politique, économique et sociale de ce pays frère et qui nécessitent une coopération soutenue et solidaire de la communauté internationale.

Les puissances colonialistes ont fait payer cher à Haïti sa liberté et son indépendance. Ainsi, tout au long du XIXe siècle, le peuple haïtien a été contraint de payer des sommes exorbitantes à l'ancienne puissance coloniale, et tout au long du XXe siècle, ce pays a subi des interventions militaires et des dictatures brutales. Tout cela a eu indéniablement des effets négatifs sur sa stabilité.

Il faut rappeler ces antécédents, causes profondes de l'instabilité de ce pays frère tout au long de son histoire, pour comprendre pourquoi le peuple haïtien a sombré dans une profonde crise d'instabilité politique et dans une situation dramatique de pauvreté et d'injustice sociale. La lutte contre la pauvreté et pour la justice sociale en Haïti, pays le plus pauvre de notre Amérique, exige encore une solidarité et un soutien directs des mécanismes stables d'assistance et de coopération en vue de relever les défis et de régler les problèmes d'ordre structurel. Par exemple, selon les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, entre 2014 et 2016, plus de 5 millions

de Haïtiens, soit 47 % de la population, étaient sous-alimentés; c'est pour cette raison que la coopération doit se concentrer sur le programme de développement social, dans le cadre des objectifs de développement durable, en particulier sur l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités, en mettant l'accent sur les conséquences des catastrophes causées par les changements climatiques dans la région des Caraïbes.

Ces dernières années, Haïti a été touché par des catastrophes naturelles qui ont eu un effet dévastateur sur sa population, ainsi que sur ses structures économiques et institutionnelles. Les séquelles du tremblement de terre de janvier 2010 et le passage de l'ouragan Matthew en 2016 continuent de se faire sentir et ont encore aggravé la situation générale du pays, en particulier dans le domaine humanitaire. À cet égard, et comme nous l'avons fait lors de catastrophes similaires survenues récemment, à la demande des autorités haïtiennes, le Venezuela s'est empressé de fournir une assistance immédiate et permanente pour aider à surmonter les difficultés.

Telle est l'essence de la solidarité et de la coopération entre les peuples frères. C'est pourquoi nous continuerons de soutenir par le biais de l'Accord de coopération énergétique Petrocaribe et de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA-TCP), l'ensemble des diverses initiatives et projets prioritaires des autorités haïtiennes dans les domaines du développement social, de l'aide humanitaire, de la construction, de la réhabilitation et de la maintenance des infrastructures et de l'éducation, qui ont eu un impact positif sur les populations.

Il convient de souligner que depuis le début de la Révolution bolivarienne, la coopération du Venezuela avec Haïti visait à autonomiser l'État haïtien en renforçant ses institutions, ce qu'atteste le fait que la totalité des fonds que le Venezuela destine à la coopération avec Haïti sont administrés par les autorités de cette nation des Caraïbes. De même, depuis 2005, dans le cadre de l'Accord de coopération énergique Petrocaribe, notre pays continue à assurer 100 % des besoins en approvisionnement en carburant et 20 % de la production d'électricité du pays, et à appuyer diverses initiatives et projets prioritaires du Gouvernement haïtien lesquels, ces dernières années, ont eu un impact positif sur les efforts de reconstruction de Port-au-Prince, ainsi que sur le développement économique et social de cette nation sœur.

Nous restons préoccupés par les conséquences de la propagation du choléra en Haïti depuis 2010. Nous apprécions le courage de l'ONU qui a reconnu sa responsabilité dans la propagation initiale du virus, et s'est engagée à fournir une aide directe aux victimes de l'épidémie. Voilà pourquoi il est nécessaire de renforcer les mécanismes de coopération stables afin de définir une réponse opportune de grande envergure en vue de renforcer le Plan visant à éliminer le choléra en Haïti jusqu'en 2022, contribuant ainsi à intégrer les interventions humanitaires d'urgence dans les programmes de développement en Haïti.

À cet égard, nous soutenons fermement la nouvelle approche de l'ONU dans la lutte contre la propagation du choléra, et compte tenu des dispositions de la résolution adoptée par l'Assemblée générale (A/RES/71/161), le Venezuela a fait une contribution financière au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti. Cette contribution vise à soutenir l'initiative du Secrétaire général de continuer à répondre aux besoins, à la fois immédiats et à long terme, face à de l'épidémie de choléra dans cette nation sœur des Caraïbes.

Maintenant que le travail de la MINUSTAH a achevé son cycle et compte tenu du fait que la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), qui lui succédera dans l'accomplissement de nouvelles fonctions, aura pour objectif principal d'appuyer la Police nationale d'Haïti à promouvoir l'état de droit, et à renforcer l'avancement et la protection des droits de l'homme, nous croyons que l'ONU devrait continuer à soutenir le peuple haïtien et à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement haïtien sur la base de ses priorités nationales, dans le respect rigoureux des principes de souveraineté, d'indépendance et d'autodétermination de ce pays. Dans le cadre du processus de renforcement des institutions, il faut envisager la possibilité de créer une force armée nationale professionnelle ayant pour mandat de sauvegarder la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de cette nation.

Le Venezuela reconnaît et salut la performance de la MINUSTAH et de son équipe de travail civile et militaire, ainsi que la contribution des contingents fournis par diverses de notre région d'Amérique latine, en particulier le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay, le Pérou et le Guatemala. À cet égard, le Venezuela soutient l'initiative lancée par le Président Jovenel Moïse pour

promouvoir le processus de dialogue national et de réforme institutionnelle, ainsi que son initiative visant à répondre à un certain nombre de questions importantes auxquelles est confronté le pays à travers la mise en place de plusieurs commissions présidentielles, composées de représentants de différents secteurs nationaux. Nous considérons comme fondamentale la poursuite du Plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021.

Enfin, notre pays continuera de se joindre aux efforts régionaux déployés dans le cadre de l'ALBA-TCP et de Petrocaribe, dans le cadre de la coopération de l'ONU avec le peuple haïtien afin de l'aider à surmonter les problèmes économiques et sociaux qui affligent le peuple et la terre de Pétion depuis des décennies. Aujourd'hui plus que jamais, une telle coopération est nécessaire pour contribuer à la stabilité politique et au renforcement institutionnel de cette nation des Caraïbes.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili s'associe à la déclaration faite par le Pérou au nom du Groupe des amis d'Haïti et souhaite faire les observations suivantes.

Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Mme Sandra Honoré, de sa présentation et nous saisissons cette occasion de lui renouveler les remerciements du Chili pour ses efforts inlassables en faveur d'un Haïti stable, démocratique et prospère. Son dévouement au peuple haïtien et son attachement aux valeurs de l'Organisation ont été exemplaires. Nous saluons également la présence du Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur David Régis.

Le Chili a manifesté son appui à Haïti durant le premiers jours de mars 2004 en déployant 340 soldats, soit le contingent le plus important déployé par le Chili au sein d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies à cette date. Au total, en 13 ans, les effectifs chiliens déployés en Haïti ont dépassé 12 000 hommes et femmes membres des forces armées et de police. Comme l'a souligné la Présidente Bachelet Jeria en recevant nos dernières troupes à Santiago, toutes les femmes et tous les hommes qui ont participé à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) durant ces 13 années de fonctionnement ont été des ambassadeurs de leurs patries et ont coopéré avec nos frères haïtiens au nom de leurs pays et de leurs peuples. Le Chili et la communauté internationale n'oublieront jamais le sacrifice de ceux qui ont participé à cette mission en faveur de la paix et de la sécurité.

Si la présence militaire des Nations Unies en Haïti touche à sa fin, les principes qui nous ont poussés à nous rendre sur place restent pleinement en vigueur. L'accompagnement et la coopération du Chili et d'autres acteurs se poursuivront en vue de cimenter les progrès accomplis au cours des 13 dernières années, en particulier dans le domaine de la coopération pour le développement, sur la base des priorités haïtiennes. De fait, les Nations Unies ne se retirent pas d'Haïti, mais leur présence évolue pour aborder une nouvelle étape, marquée par de nouveaux défis en matière de consolidation de la paix et de développement dans ce pays. Nous espérons que la nouvelle Mission, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), récoltera les fruits des efforts déployés par la MINUSTAH à l'appui du peuple haïtien et apportera une contribution concrète à l'instauration de l'état de droit et de la stabilité.

L'équipe de pays des Nations Unies va également jouer un rôle central dans l'accompagnement d'Haïti vers son développement économique et social, le renforcement de ses institutions et le respect des droits de l'homme. À cet égard, le Chili se félicite de la nomination de Mme Josette Sheeran au poste d'Envoyée spéciale du Secrétaire général. Nous nous engageons à lui apporter notre soutien dans son importante tâche consistant à définir une stratégie générale pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'ONU et à appuyer les efforts déployés par le pays pour réaliser les objectifs de développement durable.

Nous ne pouvons manquer de souligner la nécessité de continuer à renforcer la Police nationale d'Haïti, qui jouera un rôle fondamental dans la consolidation de la stabilité en Haïti. À cet égard, nous saluons la campagne lancée par la Police nationale, avec l'appui de la MINUSTAH et en collaboration avec le Ministère de la condition féminine et des droits de la femme, pour renforcer le recrutement de femmes, et nous exhortons les autorités à continuer d'appuyer la participation équitable des femmes dans le secteur de la sécurité et au sein des instances chargées de prendre des décisions à cet égard.

Enfin, nous réitérons l'attachement du Chili à Haïti et à son peuple, et nous réaffirmons la nécessité de continuer à accompagner cette nation sœur, qui est la maîtresse de son développement. Nous saluons

également le travail accompli par tous les précédents représentants spéciaux et par le Brésil, qui a assuré le commandement des opérations militaires durant toutes ces années, ainsi que par le personnel militaire, policier et civil de la MINUSTAH, et nous rendons hommage à la mémoire de ceux qui ont perdu la vie en accomplissant cette noble mission.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Giacomelli da Silva (Brésil) : Je remercie la France d'avoir convoqué ce débat. Je félicite la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, Mme Sandra Honoré, pour sa présentation détaillée et réitère l'appréciation de mon gouvernement pour son leadership. Je félicite également le Représentant permanent d'Haïti, Denis Régis, pour son intervention.

Je voudrais commencer par reconnaître les efforts déployés par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour soutenir le processus politique au cours des 13 dernières années. La MINUSTAH a démontré le potentiel d'approches novatrices qui pourraient servir de modèles aux futures opérations de maintien de la paix ailleurs dans le monde. Parmi les expériences positives, on peut citer la coordination entre le personnel civil et militaire sur le terrain, les stratégies d'approche communautaire comme mesures de confiance, ainsi que le rôle remarquable des femmes dans tous les domaines du processus de stabilisation.

Nous soulignons également l'importance d'outils tels que la réduction de la violence communautaire et les projets à effet rapide, qui ont joué un rôle important dans l'appui aux principaux objectifs de stabilisation et ont été cruciaux pour la consolidation de l'état de droit en Haïti. Comme le souligne le rapport du Secrétaire générale (S/2017/840), la Mission a mis en œuvre 1 788 projets à effet rapide couvrant des domaines aussi vastes que les droits de l'homme, l'état de droit, la bonne gouvernance, la protection de l'environnement et la distribution d'eau potable.

Les 13 dernières années ont représenté une expérience unique et sans précédent pour le Brésil, qui a exercé le commandement des troupes de la MINUSTAH et déployé au total plus de 37 000 soldats pour aider les autorités haïtiennes à assurer un environnement stable et sécurisé pour leurs habitants, et aussi pour les aider à reconstruire le pays après les catastrophes naturelles. L'engagement du Brésil pendant l'intégralité du mandat de la Mission a été réaffirmé une fois de plus par la décision de ses troupes de réactiver temporairement ses opérations pour soutenir les Haïtiens lors du passage de l'ouragan Irma.

Le Brésil continuera de soutenir une doctrine de maintien de la paix qui contribue véritablement à la pérennisation de la paix. Le Brésil est favorable à des approches intégrées des mandats, qui devraient promouvoir la stabilisation, le dialogue, la réconciliation, le développement et les droits de l'homme. Nous sommes heureux de voir dans le rapport du Secrétaire général que la planification de la création de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) est bien avancée, conformément aux paramètres définis dans la résolution 2350 (2017). Nous nous félicitons de la transition en douceur des tâches de la MINUSTAH à la MINUJUSTH, aux autorités haïtiennes, à l'équipe de pays et à d'autres partenaires, et à cet égard, les consultations étroites entre les membres de l'équipe de direction de la Mission et les autorités locales ont été fondamentales.

Parmi les nombreuses tâches qui seront menées par la MINUJUSTH, nous soulignons l'importance du développement de la police. Bien que les capacités de la Police nationale d'Haïti se soient améliorées, cette institution relativement jeune est encore confrontée à des défis considérables. Nous félicitons les efforts visant à mettre pleinement en œuvre le plan stratégique de développement de la Police nationale d'Haïti, en particulier l'objectif d'augmenter le ratio entre le nombre de policiers et la population, ainsi que le pourcentage de femmes dans les forces, et nous soutenons l'appel du Secrétaire général pour que les partenaires internationaux intensifient le soutien aux efforts du Gouvernement haïtien dans ce domaine.

Nous sommes d'accord avec l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle d'autres mesures sont nécessaires pour protéger et promouvoir les droits de la femme. Il faut, par exemple, transférer la fonction de défenseur des droits des victimes de la MINUSTAH à la MINUJUSTH afin de faire face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. La violence sexuelle dans les opérations de paix est une préoccupation majeure pour les Nations Unies. La MINUSTAH a toujours été très rigoureuse dans le traitement des rares cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, dont aucun ne concerne des Casques bleus brésiliens. Le Brésil réaffirme son engagement à soutenir toutes les initiatives visant à lutter contre ces crimes.

Nous remercions l'Envoyée spéciale pour Haïti de sa stratégie de lutte contre le choléra. Nous prenons bonne note de la réduction du nombre de cas de la maladie pendant la dernière année. Nous appelons les États à redoubler d'efforts pour obtenir les fonds nécessaires à la mise en œuvre des plans nationaux et internationaux visant à mettre fin à la transmission de la maladie.

Le travail des Nations Unies en Haïti n'est pas terminé. Nous sommes d'accord avec l'observation du Secrétaire général selon laquelle le succès de la MINUJUSTH dépendra en grande partie de sa capacité à établir rapidement une relation de partenariat, de compréhension mutuelle et de coopération avec le Gouvernement.

La fin de la MINUSTAH et la transition vers la MINUJUSTH représentent un pas en avant dans la construction d'une culture de paix, mais, comme l'a affirmé le Secrétaire général dans son rapport, les priorités d'Haïti en matière de sécurité, de politique et de développement ne peuvent être arrêtées que par les autorités nationales et par le peuple haïtien.

Nous suivons avec une grande attention les événements politiques récents et appelons à la modération de toutes les parties dans un moment aussi important pour le pays.

Qu'il me soit permis de conclure en réaffirmant l'engagement à long terme et la solidarité du Brésil avec Haïti, ainsi que notre confiance dans la détermination et la persévérance du peuple haïtien pour réussir dans sa quête de stabilité, de démocratie et de prospérité.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamaïque.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) **:** Je vous remercie sincèrement, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat public opportun consacré à la situation en Haïti. Je tiens également à exprimer ma gratitude à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Sandra Honoré, pour son exposé complet, ainsi que pour ses précieuses contributions à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) tout au long de son mandat.

Haïti et l'ONU sont arrivés à un moment critique de transition de la MINUSTAH vers la mission appelée à lui succéder, la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). La Jamaïque reconnaît depuis longtemps le rôle important des dispositifs de maintien de la paix dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et apprécie le rôle que la MINUSTAH a joué depuis sa mise en place dans l'appui à Haïti. Nous nous rappelons, en particulier, du secours vital que la MINUSTAH a apporté à Haïti à la suite du séisme de 2010. Nous reconnaissons que les attributions de la Mission au fil des ans ont été vastes, englobant les besoins sociaux, politiques et de développement critiques d'Haïti.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué ce mois-ci, la MINUSTAH a enregistré de nombreuses réalisations nettes, telles que l'exécution de plus de 1 700 projets à effet rapide, les progrès réalisés par le programme de réduction des violences au sein de la collectivité dans les zones essentiellement urbaines et vulnérables, la mise en place de mécanismes relatifs aux droits de l'homme, comme l'Examen périodique universel, et l'établissement de comités qui supervisent l'application de traités précis, telle la Convention relative aux droits de l'enfant. Cependant, à ce stade, il importe surtout de déployer des efforts concertés pour ouvrir l'accès à la justice et pour que les institutions de l'état de droit, notamment la Police nationale d'Haïti, soient renforcées.

Bien que l'éventail des résultats obtenus par la MINUSTAH soit louable, il est désormais temps de nous pencher sur la consolidation des progrès réalisés par la Mission au cours de ses plus de 13 années d'activité. Dès lors, nous appuyons la volonté de la communauté internationale de maintenir son engagement actif au moyen d'un partenariat efficace avec le Gouvernement et le peuple haïtiens sur la voie de la stabilisation et de la consolidation de la démocratie.

Je réaffirme le ferme appui de la Jamaïque aux mesures urgentes qui doivent être prises par la communauté internationale pour régler la situation humanitaire et sanitaire causée par l'introduction et la présence du choléra en Haïti. Nous reconnaissons qu'il n'existe pas de solution toute faite à cette situation regrettable et nous apprécions les mesures qui sont prises par l'ONU et d'autres partenaires pour faire face aux conséquences du choléra en Haïti. La Jamaïque attend avec intérêt la mise en œuvre effective de la stratégie articulée de trois axes prévue par l'Envoyée spéciale de l'ONU pour Haïti, qui comporte la mobilisation de fonds pour lutter contre le grave déficit de financement qui retarde la mise en œuvre intégrale de la réponse globale à la situation critique du choléra en Haïti. À cet égard, la Jamaïque se félicite d'avoir contribué, avec le Mexique, à l'adoption en juillet de la résolution 71/161 B

de l’Assemblée générale, qui a invité les États Membres à réaffecter volontairement au Fonds d’affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la lutte contre le choléra en Haïti leur solde inutilisé de la MINUSTAH.

Soucieux de veiller à ce que les besoins résiduels en matière de stabilisation soient considérés de façon prioritaire, nous demandons qu’un accent soit mis sur le règlement des questions entourant la réforme de la justice et la promotion des droits de l’homme, y compris la protection et la promotion des droits de la femme. Nous notons que les préoccupations portent notamment sur les périodes de détention provisoire prolongées et la surpopulation carcérale.

Tandis que la MINUSTAH se retire, la Jamaïque reconnaît qu’il importe de veiller à ce que la transition soit exécutée en étroite coopération avec l’équipe de pays des Nations Unies. L’objectif est de permettre un transfert sans heurt, prudent et progressif des actifs et des tâches à la MINUJUSTH, aux autorités haïtiennes et aux autres parties prenantes essentielles, en conformité avec les besoins d’Haïti sur le terrain. La Jamaïque souscrit à l’observation du Secrétaire général selon laquelle, en fin de compte, les priorités d’Haïti en matière de sécurité, de politique et de développement ne peuvent être arrêtées que par les autorités nationales et par le peuple haïtien.

Je réaffirme l’engagement à long terme du Gouvernement jamaïcain envers Haïti et son peuple, qui avancent sur la voie du développement durable.

La séance est levée à 12 h 55.